



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2016



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES		4
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2016		4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		5
BILAN AU 31 DECEMBRE 2016		6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2016		7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2016		8
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS		10
1.	RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a	Normes comptables	10
1.b	Principes de consolidation	16
1.c	Actifs et passifs financiers	20
1.d	Normes comptables propres aux activités d'assurance	31
1.e	Immobilisations	33
1.f	Contrats de location	34
1.g	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	35
1.h	Avantages bénéficiant au personnel	36
1.i	Paiements à base d'actions	37
1.j	Provisions de passif	38
1.k	Impôt courant et différé	39
1.l	Tableau des flux de trésorerie	39
1.m	Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	40
2.	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	41
2.a	Marge d'intérêts	41
2.b	Commissions	42
2.c	Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	42
2.d	Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	43
2.e	Produits et charges des autres activités	43
2.f	Autres charges générales d'exploitation	44
2.g	Coût du risque	45
2.h	Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des Etats-Unis	47
2.i	Impôt sur les bénéfices	47
3.	INFORMATIONS SECTORIELLES	48
4.	NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2016	51
4.a	Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	51
4.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	53
4.c	Actifs financiers disponibles à la vente	53
4.d	Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	55
4.e	Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	66
4.f	Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	67
4.g	Prêts, créances et dettes sur la clientèle	67
4.h	Encours présentant des impayés et encours douteux	68
4.i	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	70
4.j	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	73
4.k	Impôts courants et différés	74
4.l	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	75
4.m	Participations dans les sociétés mises en équivalence	76
4.n	Immobilisations de placement et d'exploitation	77
4.o	Ecarts d'acquisition	78
4.p	Provisions techniques des sociétés d'assurance	82
4.q	Provisions pour risques et charges	83
4.r	Compensation des actifs et passifs financiers	84
4.s	Transferts d'actifs financiers	87

5.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	88
5.a	Engagements de financement donnés ou reçus	88
5.b	Engagements de garantie donnés par signature	88
5.c	Autres engagements de garantie	89
6.	REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	90
6.a	Frais de personnel	90
6.b	Avantages postérieurs à l'emploi	90
6.c	Autres avantages à long terme	98
6.d	Indemnités de fin de contrat de travail	99
6.e	Paiements à base d'actions	99
7.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	103
7.a	Evolution du capital et résultat par action	103
7.b	Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	107
7.c	Regroupement d'entreprises	108
7.d	Intérêts minoritaires	109
7.e	Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	111
7.f	Entités structurées	112
7.g	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	115
7.h	Relations avec les autres parties liées	116
7.i	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	118
7.j	Périmètre de consolidation	120
7.k	Honoraires des Commissaires aux comptes	126

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2016 et 2015. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2014 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2016 sous le numéro D.16-0126.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

En millions d'euros	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Intérêts et produits assimilés	2.a	40 894	41 381
Intérêts et charges assimilées	2.a	(18 518)	(18 828)
Commissions (produits)	2.b	12 765	13 335
Commissions (charges)	2.b	(5 563)	(5 720)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	6 189	6 054
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	2 211	1 485
Produits des autres activités	2.e	36 532	38 289
Charges des autres activités	2.e	(31 099)	(33 058)
PRODUIT NET BANCAIRE		43 411	42 938
Frais de personnel	6.a	(16 402)	(16 061)
Autres charges générales d'exploitation	2.f	(11 279)	(11 539)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.n	(1 697)	(1 654)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		14 033	13 684
Coût du risque	2.g	(3 262)	(3 797)
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des Etats-Unis	2.h	-	(100)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 771	9 787
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.m	633	589
Gains nets sur autres actifs immobilisés		(12)	996
Ecart d'acquisition	4.o	(182)	(993)
RESULTAT AVANT IMPOT		11 210	10 379
Impôt sur les bénéfices	2.i	(3 095)	(3 335)
RESULTAT NET		8 115	7 044
dont intérêts minoritaires		413	350
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		7 702	6 694
Résultat par action	7.a	6,00	5,14
Résultat dilué par action	7.a	6,00	5,13

ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net	8 115	7 044
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(805)	1 086
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(589)	629
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	324	531
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	500	619
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(1 132)	(441)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(196)	(176)
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(2)	(22)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(83)	118
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	(216)	457
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(202)	455
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(14)	2
Total cumulé	7 310	8 130
- Part du Groupe	6 925	7 790
- Part des minoritaires	385	340

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
ACTIF			
Caisse, banques centrales		160 400	134 547
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	4.a	123 679	133 500
Prêts et opérations de pensions	4.a	152 242	131 783
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	4.a	87 644	83 076
Instruments financiers dérivés	4.a	328 162	336 624
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	18 133	18 063
Actifs financiers disponibles à la vente	4.c	267 559	258 933
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.f	47 411	43 427
Prêts et créances sur la clientèle	4.g	712 233	682 497
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 664	4 555
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4.j	6 100	7 757
Actifs d'impôts courants et différés	4.k	7 966	7 865
Comptes de régularisation et actifs divers	4.l	115 967	108 018
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.m	6 910	6 896
Immeubles de placement	4.n	1 911	1 639
Immobilisations corporelles	4.n	22 523	21 593
Immobilisations incorporelles	4.n	3 239	3 104
Ecarts d'acquisition	4.o	10 216	10 316
TOTAL ACTIF		2 076 959	1 994 193
DETTES			
Banques centrales		233	2 385
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	4.a	70 326	82 544
Emprunts et opérations de pensions	4.a	183 206	156 771
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	4.a	54 076	53 118
Instruments financiers dérivés	4.a	318 740	325 828
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	19 626	21 068
Dettes envers les établissements de crédit	4.f	75 660	84 146
Dettes envers la clientèle	4.g	765 953	700 309
Dettes représentées par un titre	4.i	153 422	159 447
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 202	3 946
Passifs d'impôts courants et différés	4.k	3 087	2 993
Comptes de régularisation et passifs divers	4.l	99 407	88 629
Provisions techniques des sociétés d'assurance	4.p	193 626	185 043
Provisions pour risques et charges	4.q	11 801	11 345
Dettes subordonnées	4.i	18 374	16 544
TOTAL DETTES		1 971 739	1 894 116
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		86 794	82 839
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		7 702	6 694
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		94 496	89 533
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		6 169	6 736
Total part du Groupe		100 665	96 269
Réserves et résultat des minoritaires		4 460	3 691
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		95	117
Total intérêts minoritaires		4 555	3 808
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		105 220	100 077
TOTAL PASSIF		2 076 959	1 994 193

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2016

En millions d'euros	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat avant impôt		11 210	10 379
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		12 474	18 354
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		4 444	3 764
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		155	989
Dotations nettes aux provisions		10 241	12 662
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(633)	(589)
Charges (produits) nets des activités d'investissement		56	(889)
Charges nettes des activités de financement		1 232	2 545
Autres mouvements		(3 021)	(128)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		1 977	(8 408)
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(19 515)	(7 121)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle		25 749	(1 780)
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		3 045	7 021
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(5 163)	(4 153)
Impôts versés		(2 139)	(2 375)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		25 661	20 325
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		468	150
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 485)	(1 756)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 017)	(1 606)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(1 834)	(645)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(2 608)	(5 069)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(4 442)	(5 714)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		2 587	8 176
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		22 789	21 181
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		133 174	111 993
Comptes actifs de caisse, banques centrales		134 547	117 473
Comptes passifs de banques centrales		(2 385)	(1 680)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.f	9 346	7 924
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.f	(8 527)	(11 618)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		193	(106)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		155 963	133 174
Comptes actifs de caisse, banques centrales		160 400	134 547
Comptes passifs de banques centrales		(233)	(2 385)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.f	6 513	9 346
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.f	(10 775)	(8 527)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		58	193
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		22 789	21 181

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves						
	Part du Groupe				Intérêts minoritaires		
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Actions de préférence éligibles au Tier1	Total
Situation au 31 décembre 2014	26 971	6 589	49 807	83 367	4 025	73	4 098
Affectation du résultat de l'exercice 2014			(1 867)	(1 867)	(131)		(131)
Augmentations de capital et émissions	19	2 094		2 113			-
Réduction ou remboursement de capital		(862)	(29)	(891)			-
Mouvements sur titres propres	(93)	34	(56)	(115)			-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			7	7			-
Rémunération des actions de préférence et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(257)	(257)	(2)		(2)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 7.d)			(2)	(2)	2		2
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires			(2)	(2)	(521)		(521)
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 7.d)			(3)	(3)	(4)		(4)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			49	49	(103)		(103)
Autres variations			(11)	(11)	(4)		(4)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			451	451	6		6
Résultat net au 31 décembre 2015			6 694	6 694	350		350
Situation au 31 décembre 2015	26 897	7 855	54 781	89 533	3 618	73	3 691
Affectation du résultat de l'exercice 2015			(2 877)	(2 877)	(112)		(112)
Augmentations de capital et émissions	29	2 035	(5)	2 059			-
Réduction ou remboursement de capital	(3)	(1 437)	125	(1 315)			-
Mouvements sur titres propres	25	(23)	3	5			-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			1	1			-
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(365)	(365)	(2)		(2)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 7.d)			4	4	(4)		(4)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				-	3		3
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 7.d)			(32)	(32)	494		494
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			(2)	(2)	(7)		(7)
Autres variations			(7)	(7)	(10)		(10)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(210)	(210)	(6)		(6)
Résultat net au 31 décembre 2016			7 702	7 702	413		413
Situation au 31 décembre 2016	26 948	8 430	59 118	94 496	4 387	73	4 460

DU 1er JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2016

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Part du Groupe						
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total			
(291)	4 865	1 517	6 091	133	93 689	
			-		(1 998)	
			-		2 113	
			-		(891)	
			-		(115)	
			-		7	
			-		(259)	
			-		-	
			-		(523)	
			-		(7)	
			-		(54)	
			-		(15)	
616	201	(172)	645	(16)	1 086	
			-		7 044	
325	5 066	1 345	6 736	117	100 077	
			-		(2 989)	
			-		2 059	
			-		(1 315)	
			-		5	
			-		1	
			-		(367)	
			-		-	
			-		3	
			-		462	
			-		(9)	
			-		(17)	
320	(694)	(193)	(567)	(22)	(805)	
			-		8 115	
645	4 372	1 152	6 169	95	105 220	

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

L'entrée en vigueur des normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2016 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2016.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2016 est optionnelle.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 4 « Contrats d'assurance » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du chapitre 5 du document de référence. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention « audité ».

1.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplacera la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances de location et actifs de contrats, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

La norme IFRS 9, adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016, entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Classement et évaluation

Selon la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte.

L'application des critères relatifs au modèle de gestion et aux caractéristiques contractuelles des instruments pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents par rapport à IAS 39.

Les instruments de dette (prêts, créances ou titres) seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

- Ils seront classés au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.
- Ils seront classés en valeur de marché par capitaux propres si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat.
- Tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie valeur de marché par capitaux propres seront classés en valeur de marché par le résultat.

Les instruments de dette ne pourront être désignés à la valeur de marché par résultat sur option que si l'utilisation de cette option permet de réduire une incohérence en résultat.

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions seront classés en instruments à la valeur de marché par résultat, ou, sur option, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Concernant les passifs financiers, le seul changement introduit par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option, qui seront à constater sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification. Par ailleurs, la norme IFRS 9 précise le traitement des actifs modifiés selon qu'ils font l'objet d'une décomptabilisation ou non.

En s'appuyant sur les modèles de gestion existant aujourd'hui, les principales classifications attendues seraient les suivantes :

- à l'exception de ceux ne respectant pas le critère des caractéristiques contractuelles, les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle et les opérations de prise en pension comptabilisées en « Prêts et créances » selon IAS 39 devraient être éligibles au coût amorti selon IFRS 9.
- les Bons du trésor, les obligations d'Etat et les autres titres à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » selon IAS 39 devraient être comptabilisés au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres selon le modèle de gestion, à l'exception de ceux ne respectant pas le critère des caractéristiques contractuelles ;
- les actifs financiers classés en valeur de marché par résultat sous IAS 39 devraient rester dans cette catégorie sous IFRS 9 ;
- les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions devraient être majoritairement classés en instruments à la valeur de marché par le résultat, ce qui entraînera une volatilité additionnelle en résultat comparativement à IAS 39. Une part de ces investissements est néanmoins susceptible d'être classée à la valeur de marché par capitaux propres.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'appliquera aux crédits et aux instruments de dette évalués au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location.

Dans le cadre du modèle de provisionnement d'IAS 39, la comptabilisation d'une dépréciation est en effet conditionnée par la constatation d'une indication objective de perte de valeur. Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes, et les groupes de contreparties, qui compte-tenu des événements survenus depuis la mise en place des crédits, présentent une indication objective de perte de valeur, font l'objet d'une dépréciation de portefeuille. Par ailleurs, le Groupe peut être conduit à constituer des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels.

Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.

Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers pour lesquels une perte de crédit attendue à 12 mois sera comptabilisée seront considérés comme relevant de la « strate de niveau 1 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

Les actifs financiers ayant subi une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale relèveront de la « strate de niveau 2 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration reposera sur la comparaison des probabilités de défaut/notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

La norme permet de supposer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture (par exemple, un instrument financier présentant une notation de très bon niveau). Cette disposition pourrait être appliquée pour les titres de dette.

Le montant des pertes de crédit attendues sera calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif seront considérés comme dépréciés et relèveront de la « strate de niveau 3 ». Les critères d'identification des actifs dépréciés seront similaires à ceux prévalant selon IAS 39. Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable nette (après dépréciation) de l'actif financier.

Le traitement des restructurations pour difficultés financières devrait rester analogue à celui prévalant selon IAS 39.

Le nouveau modèle de provisionnement est susceptible d'engendrer une augmentation des dépréciations pour risque de crédit dans la mesure où tous les actifs financiers feront l'objet d'un calcul d'une perte de crédit attendue à 12 mois. Par ailleurs, le périmètre des actifs ayant subi une augmentation significative du risque de crédit pourrait être différent du périmètre des actifs faisant l'objet d'une provision de portefeuille selon IAS 39.

Enfin, le modèle de provisionnement d'IFRS 9 s'appuie sur des informations de nature plus prospective que celui de la norme IAS 39 induisant un montant des pertes de crédit attendues plus volatil.

Le Groupe envisage de s'appuyer sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif devra être également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois devra être complété des dispositions spécifiques à IFRS 9 et notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

La méthodologie de calcul du montant des pertes attendues s'appuiera sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues seront calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

Comptabilité de couverture

S'agissant de la comptabilité de couverture, le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles et en supprimant certaines règles jugées trop prescriptives. Le Groupe pourra choisir, lors de la première application d'IFRS 9, soit d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, soit de maintenir les dispositions de comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture. Quelle que soit l'option choisie pour la comptabilité de couverture, des informations complémentaires en annexe seront requises sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

Sur la base des analyses réalisées à ce jour, le Groupe envisage de maintenir toutes les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture.

Transition

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif.

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option. Toutefois, le Groupe n'envisage pas cette application anticipée.

Mise en œuvre de la norme IFRS 9 dans le Groupe

La mise en œuvre d'IFRS 9 dans le Groupe s'appuie sur une structure de projets correspondant à chacun des différents volets de la norme. Des comités de pilotage réunissant les responsables des Fonctions Risques et Finance ont été mis en place, ainsi que des comités opérationnels dédiés aux différentes problématiques liées à la mise en œuvre de la nouvelle norme.

Le projet relatif au classement et à l'évaluation est piloté par la Direction Finance, avec une gouvernance dédiée au projet.

Les travaux relatifs à l'analyse des modèles de gestion et des caractéristiques contractuelles des actifs du Groupe sont en cours de finalisation. En parallèle, les développements et adaptations informatiques nécessaires ont été poursuivis sur 2016 et seront finalisés en 2017.

Le projet relatif au modèle de dépréciation est sous la responsabilité conjointe des Directions Finance et Risques.

Les travaux menés jusqu'à ce jour ont permis de définir la méthodologie Groupe du nouveau modèle de provisionnement (cf. supra). La déclinaison opérationnelle du modèle et son affinement sont en cours.

L'implémentation opérationnelle s'appuie sur la convergence des filières de reporting Finance, Risque et Liquidité dont l'objectif est notamment de garantir la qualité des données.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, publiée en mai 2014, remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers ne sont pas dans le périmètre de cette norme.

Adoptée par l'Union Européenne le 22 septembre 2016, la norme IFRS 15 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

IFRS 15 définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestation distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sont en cours. Les revenus du produit net bancaire entrant dans le champ d'application concernent notamment les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location.

La mise en œuvre d'IFRS 15 dans le Groupe s'appuie sur une structure de projet pilotée par la Direction Finance. La finalisation des travaux d'analyse, de documentation et d'identification des effets potentiels interviendra en 2017. Les impacts attendus ne devraient pas être significatifs.

IFRS 16 Locations

La norme IFRS 16 Locations publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.

La norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont débuté suite à sa publication.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs

et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également

choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des

² Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la

différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.11.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

• **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la valeur de marché par résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Encours douteux**

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

- **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section "Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »").

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

• **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

- **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1.c.14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;

- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » ;
- vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

• **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

• **Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même

le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune

information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT SUR OPTION

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

1.c.13 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers et les immobilisations représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés respectivement en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » et en « immeubles de placement », et sont évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les garanties proposées en assurance vie couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) et en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance-vie, les provisions techniques sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent au minimum aux valeurs de rachat des contrats.

En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer incluant les frais de gestion des sinistres.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques (net des frais d'acquisition restant à étaler) est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance vie françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe pour autant que son utilisation apparaisse fortement probable.

La provision pour participation aux bénéfices différés comprend également les montants résultant de l'application de la « comptabilité reflet », correspondant à la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéficiaires sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.i PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2016			Exercice 2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	24 635	(7 082)	17 553	25 204	(7 498)	17 706
Comptes et prêts / emprunts	23 412	(6 969)	16 443	23 998	(7 438)	16 560
Opérations de pensions	29	(58)	(29)	38	(11)	27
Opérations de location-financement	1 194	(55)	1 139	1 168	(49)	1 119
Opérations interbancaires	1 483	(1 716)	(233)	1 368	(1 305)	63
Comptes et prêts / emprunts	1 459	(1 548)	(89)	1 310	(1 165)	145
Opérations de pensions	24	(168)	(144)	58	(140)	(82)
Emprunts émis par le Groupe		(1 662)	(1 662)		(1 805)	(1 805)
Instruments de couverture de résultats futurs	3 893	(2 567)	1 326	4 249	(3 334)	915
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	3 468	(3 356)	112	3 105	(3 409)	(304)
Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat	2 289	(2 135)	154	2 231	(1 477)	754
Portefeuille de titres à revenu fixe	858		858	1 406		1 406
Prêts / emprunts	57	(418)	(361)	187	(348)	(161)
Opérations de pensions	1 374	(1 513)	(139)	638	(778)	(140)
Dettes représentées par un titre		(204)	(204)		(351)	(351)
Actifs disponibles à la vente	4 789		4 789	4 840		4 840
Actifs détenus jusqu'à échéance	337		337	384		384
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	40 894	(18 518)	22 376	41 381	(18 828)	22 553

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 600 millions d'euros pour l'exercice 2016 contre 546 millions d'euros pour l'exercice 2015.

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 2 592 millions et 282 millions d'euros pour l'exercice 2016, contre un produit de 2 975 millions d'euros et une charge de 355 millions d'euros pour l'exercice 2015.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 482 millions d'euros pour l'exercice 2016, contre 2 539 millions d'euros pour l'exercice 2015.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a).

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Portefeuille de transaction	6 406	2 622
Instruments financiers de taux et de crédit	1 186	1 637
Instruments financiers de capital	1 096	3 416
Instruments financiers de change	3 166	(1 676)
Autres instruments dérivés	991	(782)
Opérations de pension	(33)	27
Instruments évalués en valeur de marché sur option	(177)	3 352
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (note 4.d)</i>	25	266
Incidence de la comptabilité de couverture	(40)	80
Instruments dérivés de couverture de valeur	(319)	609
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	279	(529)
Total	6 189	6 054

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2016 et 2015, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Prêts et créances, titres à revenu fixe ⁽¹⁾	843	510
Plus ou moins-values nettes de cession	843	510
Actions et autres titres à revenu variable	1 368	975
Produits de dividendes	611	580
Charges de dépréciation	(376)	(333)
Plus-values nettes de cession	1 133	728
Total	2 211	1 485

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 2.g).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres » et inscrits en résultat, représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 1 373 millions d'euros au cours de l'exercice 2016, contre un gain net de 635 millions d'euros au cours de l'exercice 2015.

L'application des critères de dépréciation automatiques et d'analyse qualitative a conduit à une charge de première dépréciation des titres à revenu variable, qui se répartit de la manière suivante :

- 106 millions d'euros liés à la baisse de valeur supérieure à 50% par rapport à la valeur d'acquisition (40 millions d'euros en 2015),
- 45 millions d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives (39 millions d'euros en 2015),
- aucune dépréciation liée à l'observation d'une moins-value latente d'au moins 30% en moyenne sur un an (9 millions d'euros en 2015),
- 85 millions d'euros liés à une analyse qualitative complémentaire (28 millions d'euros en 2015).

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2016			Exercice 2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	26 545	(22 782)	3 763	29 184	(25 435)	3 749
Produits nets des immeubles de placement	97	(47)	50	74	(60)	14
Produits nets des immobilisations en location simple	7 564	(6 207)	1 357	6 249	(5 019)	1 230
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	806	(632)	174	1 031	(834)	197
Autres produits nets	1 520	(1 431)	89	1 751	(1 710)	41
Total net des produits et charges des autres activités	36 532	(31 099)	5 433	38 289	(33 058)	5 231

- **Produits nets de l'activité d'assurance**

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Primes acquises brutes	22 599	23 633
Charges des prestations des contrats	(14 738)	(14 763)
Variations des provisions techniques	(4 828)	(7 024)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	979	2 143
Charges nettes des cessions en réassurance	(335)	(320)
Autres produits nets	86	80
Total des produits nets de l'activité d'assurance	3 763	3 749

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les intérêts et charges assimilées des opérations avec la clientèle.

2.f AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(9 581)	(9 950)
Impôts et taxes ⁽¹⁾	(1 698)	(1 589)
Total des autres charges générales d'exploitation	(11 279)	(11 539)

⁽¹⁾ Les impôts et taxes incluent notamment la contribution au Fonds de Résolution Unique s'élevant à 508 millions d'euros pour l'exercice 2016 contre 336 millions d'euros pour l'exercice 2015.

2.g COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

- Coût du risque de la période**

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Dotations nettes aux dépréciations	(3 304)	(3 739)
Récupérations sur créances amorties	545	589
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(503)	(647)
Total du coût du risque de la période	(3 262)	(3 797)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Prêts et créances sur les établissements de crédit	44	(10)
Prêts et créances sur la clientèle	(3 199)	(3 639)
Actifs financiers disponibles à la vente	(8)	(18)
Instruments financiers des activités de marché	(3)	(16)
Autres actifs	(5)	(17)
Engagements par signature et divers	(91)	(97)
Total du coût du risque de la période	(3 262)	(3 797)
<i>Coût du risque sur base spécifique</i>	<i>(3 682)</i>	<i>(3 961)</i>
<i>Coût du risque sur base collective</i>	<i>420</i>	<i>164</i>

• **Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Total des dépréciations constituées en début de période	27 676	27 945
Dotations nettes aux dépréciations	3 304	3 739
Utilisations de dépréciations	(2 648)	(4 342)
Variations de périmètre, de parités monétaires et divers	143	334
Total des dépréciations constituées en fin de période	28 475	27 676

Dépréciations constituées par nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dépréciation des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)	188	241
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g)	27 045	26 194
Instruments financiers des activités de marché	112	141
Actifs financiers disponibles à la vente (note 4.c)	78	75
Autres actifs	54	50
Total des dépréciations d'actifs financiers	27 477	26 701
<i>dont provisions spécifiques</i>	<i>24 335</i>	<i>23 200</i>
<i>dont provisions collectives</i>	<i>3 142</i>	<i>3 501</i>
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	7	16
- sur la clientèle	477	422
Autres dépréciations spécifiques	514	537
Total des provisions inscrites au titre des engagements de crédit (note 4.q)	998	975
<i>dont provisions spécifiques sur engagements par signature</i>	<i>378</i>	<i>317</i>
<i>dont provisions collectives</i>	<i>106</i>	<i>120</i>
Total des dépréciations et provisions constituées	28 475	27 676

2.h COÛTS RELATIFS A L'ACCORD GLOBAL AVEC LES AUTORITES DES ETATS-UNIS

Le Groupe est parvenu le 30 juin 2014 à un règlement global relatif à l'enquête portant sur certaines transactions en dollars concernant des pays soumis aux sanctions des Etats-Unis. Ce règlement inclut des accords avec le US Department of Justice, le US Attorney's Office pour le district sud de New York, le District Attorney's Office du comté de New York, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (FED), le Département des Services Financiers de l'État de New York (DFS) et l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor américain.

Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas SA reconnaît sa responsabilité (« guilty plea ») pour avoir enfreint certaines lois et réglementations des Etats-Unis relatives à des sanctions économiques à l'encontre de certains pays et aux enregistrements des opérations liées. BNP Paribas accepte également de payer un total de 8,97 milliards de dollars (6,55 milliards d'euros). Compte tenu des sommes déjà provisionnées au 31 décembre 2013, 0,8 milliard d'euros, ce montant a donné lieu à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 5,75 milliards d'euros dans les comptes du deuxième trimestre 2014. Une incertitude demeure quant au traitement fiscal qui sera retenu in fine au sein des différentes entités du Groupe concernées par cet accord. Par ailleurs, BNP Paribas a accepté une suspension temporaire, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2015, de certaines opérations directes de compensation en dollars US, portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières, pour la partie pétrole et gaz, dans certaines implantations.

Le Groupe a constitué en 2014 une provision de 250 millions d'euros pour couvrir les charges liées à la mise en œuvre du plan de remédiation auquel il s'est engagé vis-à-vis des autorités des Etats-Unis, portant à 6 milliards d'euros les coûts relatifs au règlement global du litige comptabilisés sur l'exercice 2014.

En 2015, le Groupe a réestimé les charges relatives au plan de remédiation et a constitué une dotation complémentaire de 100 millions d'euros.

2.i IMPOT SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	Exercice 2016		Exercice 2015	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽¹⁾	(3 704)	34,4%	(4 098)	38,0%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	232	-2,2%	450	-4,2%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres	278	-2,5%	334	-3,1%
Effet d'impôt lié à la non déductibilité des taxes bancaires ⁽²⁾	(187)	1,7%	(150)	1,4%
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	268	-2,4%	7	-0,1%
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	9	-0,1%	30	-0,3%
Autres effets	9	-0,1%	92	-0,8%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(3 095)	28,8%	(3 335)	30,9%
<i>dont</i>				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(2 366)		(2 428)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 4.k)	(729)		(907)	

⁽¹⁾ Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

⁽²⁾ Les taxes bancaires correspondent à la contribution au Fonds de Résolution Unique et aux taxes bancaires systémiques non déductibles.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking & Services** : ce domaine réunit les pôles Domestic Markets et International Financial Services. Le pôle Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions et Arval). Le pôle International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux Etats-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;
- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi qu'Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés aux programmes transverses d'économie du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 11% des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes de l'exercice 2016, la ventilation des résultats de l'exercice 2015 par pôle d'activité a été retraitée des principaux effets présentés ci-dessous comme s'ils étaient intervenus au 1er janvier 2015 :

1. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue désormais sur la base de 11% des actifs pondérés, contre 9% auparavant. Par ailleurs, l'allocation de capital du métier Assurance s'effectue à présent en référence aux normes Solvency 2.
2. Une facturation aux pôles et métiers du coût de subordination des dettes Additional Tier 1 et des dettes Tier 2 émises par le Groupe est mise en place. Le Groupe a par ailleurs fait évoluer ses modalités de facturation et de rémunération de la liquidité entre « Autres Activités » et les métiers. Les règles d'allocation des revenus et des frais de gestion de l'activité de Trésorerie au sein de CIB ont été adaptées pour tenir compte des nouvelles réglementations sur la liquidité.
3. La contribution au Fonds de Résolution Unique, la décote de la taxe systémique française et les nouvelles contributions aux fonds de garantie des dépôts de BNL bc et BDEL avaient été temporairement enregistrées dans les frais de gestion de « Autres Activités ». Ces éléments ont été alloués aux pôles et métiers.
4. Des transferts internes limités d'activités et de résultats ont été opérés, le principal étant le transfert de Cortal Consorts France de Autres Activités de Domestic Markets (Personal Investors) vers Banque de Détail en France.

Ces modifications ne changent pas les résultats d'ensemble du Groupe, mais seulement la ventilation analytique.

• **Résultats par pôle d'activité**

En millions d'euros	Exercice 2016						Exercice 2015						
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Coûts exceptionnels (2)	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking & Services													
Domestic Markets													
Banque De Détail en France (1)	6 113	(4 525)	(341)	1 247	2	1 249	6 274	(4 508)	(341)		1 425	3	1 428
BNL banca commerciale (1)	2 895	(1 846)	(959)	90		90	3 073	(1 868)	(1 248)		(42)	(1)	(44)
Banque De Détail en Belgique (1)	3 490	(2 484)	(95)	912	6	918	3 392	(2 370)	(86)		936	(9)	928
Autres activités de Domestic Markets (1)	2 671	(1 481)	(115)	1 076	47	1 123	2 487	(1 380)	(136)		970	22	993
International Financial Services													
Personal Finance	4 679	(2 298)	(979)	1 401	40	1 442	4 661	(2 315)	(1 176)		1 170	74	1 244
International Retail Banking													
Europe Méditerranée (1)	2 505	(1 699)	(437)	369	197	566	2 507	(1 701)	(466)		339	174	513
BancWest (1)	2 937	(2 006)	(85)	846	16	862	2 795	(1 853)	(50)		892	31	923
Assurance	2 382	(1 201)	2	1 183	186	1 369	2 320	(1 156)	(5)		1 158	171	1 329
Gestion Institutionnelle et Privée	2 977	(2 341)	3	639	46	685	3 012	(2 308)	(25)		679	46	725
Corporate & Institutional Banking													
Corporate Banking	3 994	(2 451)	(292)	1 251	13	1 265	4 007	(2 470)	(138)		1 398	159	1 558
Global Markets	5 650	(4 355)	72	1 367	5	1 372	5 710	(4 504)	(80)		1 125	2	1 127
Securities Services	1 824	(1 503)	3	324	1	325	1 790	(1 483)	6		312	(1)	312
Autres Activités	1 294	(1 189)	(39)	66	(121)	(55)	910	(1 336)	(51)	(100)	(577)	(79)	(656)
Total Groupe	43 411	(29 378)	(3 262)	10 771	439	11 210	42 938	(29 254)	(3 797)	(100)	9 787	592	10 379

(1) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Turquie et Etats-Unis.

(2) Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des Etats-Unis.

- Bilan par pôle d'activité**

En millions d'euros, au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Retail Banking & Services				
Domestic Markets	428 209	450 921	409 243	409 515
Banque De Détail en France	174 374	183 049	158 579	165 318
BNL banca commerciale	75 694	67 122	73 850	55 169
Banque De Détail en Belgique	129 417	152 880	126 383	144 818
Autres activités de Domestic Markets	48 724	47 870	50 431	44 210
International Financial Services	449 480	413 948	420 915	390 116
Personal Finance	65 128	14 542	57 784	14 090
International Retail Banking	145 026	133 420	133 956	122 659
<i>Europe Méditerranée</i>	52 166	47 172	51 674	45 735
<i>BancWest</i>	92 860	86 248	82 282	76 924
Assurance	222 742	216 029	211 172	205 092
Gestion Institutionnelle et Privée	16 584	49 957	18 003	48 275
Corporate and Institutional Banking	1 121 096	1 068 811	1 084 212	1 027 433
Autres Activités	78 174	143 279	79 823	167 129
Total Groupe	2 076 959	2 076 959	1 994 193	1 994 193

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 4.o Ecarts d'acquisition.

- Informations par secteur géographique**

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Europe	31 712	31 484
Amérique du Nord	5 167	5 067
Asie et Pacifique	3 075	3 223
Autres	3 457	3 164
Total Groupe	43 411	42 938

- Bilan en contribution aux comptes consolidés, par secteur géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Europe	1 676 686	1 565 574
Amérique du Nord	189 186	231 988
Asie et Pacifique	155 342	143 390
Autres	55 745	53 241
Total Groupe	2 076 959	1 994 193

4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

4.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	123 679	87 583	133 500	83 043
Prêts et opérations de pension	152 242	61	131 783	33
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	275 921	87 644	265 283	83 076
Portefeuille de titres	70 326		82 544	
Emprunts et opérations de pension	183 206	3 017	156 771	2 384
Dettes représentées par un titre (note 4.i)		47 710		46 330
Dettes subordonnées (note 4.i)		1 012		1 382
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers		2 337		3 022
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	253 532	54 076	239 315	53 118

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.d.

INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE SUR OPTION

- **Actifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent essentiellement les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte ou du fonds général des activités d'assurance, et, dans une moindre mesure, des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance comprennent des titres émis par des entités consolidées du Groupe, qui ne sont pas éliminés en consolidation afin de maintenir la représentation des actifs investis au titre de ces contrats au même montant que celui des provisions techniques constituées au titre des passifs dus aux assurés. Les titres à revenu fixe (certificats et EMTN) non éliminés s'élèvent à 785 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 588 millions d'euros au 31 décembre 2015 et les titres à revenu variable (actions émises par BNP Paribas SA principalement) à 62 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 89 millions d'euros au 31 décembre 2015. Leur élimination n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la période.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 52 358 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 51 325 millions d'euros au 31 décembre 2015.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	165 979	153 811	203 605	187 177
Instruments dérivés de change	112 761	109 490	79 844	78 135
Instruments dérivés de crédit	10 754	9 886	14 738	14 213
Instruments dérivés sur actions	33 146	40 702	31 077	40 242
Autres instruments dérivés	5 522	4 851	7 360	6 061
Instruments financiers dérivés	328 162	318 740	336 624	325 828

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	891 549	10 106 567	5 565 534	16 563 650	1 129 822	12 127 765	7 120 229	20 377 816
Instruments dérivés de change	1 024	43 241	4 995 579	5 039 844	1 647	57 466	4 498 135	4 557 248
Instruments dérivés de crédit		249 262	727 007	976 269		155 129	968 859	1 123 988
Instruments dérivés sur actions	955 415	5 707	664 689	1 625 811	799 075	9 250	651 221	1 459 546
Autres instruments dérivés	95 365	33 769	57 128	186 262	100 915	12 336	30 268	143 519
Instruments financiers dérivés	1 943 353	10 438 546	12 009 937	24 391 836	2 031 459	12 361 946	13 268 712	27 662 117

Les swaps longs de devise précédemment présentés en instruments dérivés de taux sont présentés désormais en instruments dérivés de change.

4.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	15 301	18 405	15 071	17 905
Instruments dérivés de taux	14 819	18 192	14 949	17 874
Instruments dérivés de change	482	213	122	31
Couverture de résultats futurs	2 789	1 220	2 888	3 162
Instruments dérivés de taux	2 402	729	2 756	1 229
Instruments dérivés de change	313	491	119	1 929
Autres instruments dérivés	74		13	4
Couverture des investissements nets en devises	43	1	104	1
Instruments dérivés de change	43	1	104	1
Dérivés utilisés en couverture	18 133	19 626	18 063	21 068

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 949 767 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 993 828 millions d'euros au 31 décembre 2015.

4.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	248 072	(78)	13 784	239 899	(75)	13 554
Bons du Trésor et obligations d'Etat	138 298	(1)	8 561	131 269	(4)	8 559
Autres titres à revenu fixe	109 774	(77)	5 223	108 630	(71)	4 995
Actions et autres titres à revenu variable	19 487	(3 192)	4 216	19 034	(3 090)	4 238
Titres cotés	5 950	(823)	1 591	5 595	(836)	1 583
Titres non cotés	13 537	(2 369)	2 625	13 439	(2 254)	2 655
Total des actifs disponibles à la vente	267 559	(3 270)	18 000	258 933	(3 165)	17 792

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 99 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les titres Visa Europe, inscrits en titres à revenu variable non cotés au 31 décembre 2015 pour 430 millions d'euros, ont été cédés en accord avec les termes du protocole avec Visa Inc. Un résultat de cession de 597 millions d'euros avant impôt a été constaté sur l'exercice 2016.

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en "Actifs financiers disponibles à la vente"	13 784	4 216	18 000	13 554	4 238	17 792
Impôts différés liés à cette réévaluation	(4 504)	(948)	(5 452)	(4 548)	(856)	(5 404)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(7 587)	(1 315)	(8 902)	(6 960)	(1 119)	(8 079)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	807	99	906	889	92	981
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(16)		(16)	(39)		(39)
Autres variations	(53)	(2)	(55)	(55)	(7)	(62)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés"	2 431	2 050	4 481	2 841	2 348	5 189
Part du Groupe	2 339	2 033	4 372	2 735	2 331	5 066
Part des minoritaires	92	17	109	106	17	123

Echéancement des titres à revenu fixe disponibles à la vente par date d'échéance contractuelle :

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Titres à revenu fixe	6 936	8 020	19 056	77 884	136 176	248 072

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Titres à revenu fixe	11 348	9 924	17 900	85 614	115 113	239 899

4.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire (Funding Valuation Adjustment – FVA).

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 391 millions d'euros au 31 décembre 2016, à comparer à une augmentation de valeur de 416 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit un produit de 25 millions d'euros constaté en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 2.c).

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHE

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2016											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	101 261	21 251	1 167	123 679	69 800	13 849	3 934	87 583	214 489	44 790	8 280	267 559
Bons du Trésor et obligations d'Etat	45 488	4 283		49 771	867			867	130 806	7 492		138 298
Valeurs mobilières adossées à des actifs ⁽¹⁾	-	8 748	618	9 366	-	7	-	7	-	4 588	72	4 660
CDOs / CLOs ⁽²⁾		1 391	613	2 004		7		7		56		56
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		7 357	5	7 362				-		4 532	72	4 604
Autres titres à revenu fixe	9 695	7 702	169	17 566	1 392	5 809	110	7 311	75 420	28 783	911	105 114
Actions et autres titres à revenu variable	46 078	518	380	46 976	67 541	8 033	3 824	79 398	8 263	3 927	7 297	19 487
Prêts et opérations de pension	-	151 511	731	152 242	-	61	-	61				
Prêts		525		525		61		61				
Opérations de pension		150 986	731	151 717				-				
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	101 261	172 762	1 898	275 921	69 800	13 910	3 934	87 644	214 489	44 790	8 280	267 559
Portefeuille de titres	67 167	2 862	297	70 326	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	50 320	383		50 703				-				
Autres titres à revenu fixe	6 752	2 457	297	9 506				-				
Actions et autres titres à revenu variable	10 095	22		10 117				-				
Emprunts et opérations de pension	-	181 808	1 398	183 206	-	2 557	460	3 017				
Emprunts		4 190		4 190		2 557	460	3 017				
Opérations de pension		177 618	1 398	179 016				-				
Dettes représentées par un titre (note 4.i)	-	-	-	-	-	34 964	12 746	47 710				
Dettes subordonnées (note 4.i)	-	-	-	-	-	1 012	-	1 012				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	1 719	618	-	2 337				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	67 167	184 670	1 695	253 532	1 719	39 151	13 206	54 076				

En millions d'euros, au	31 décembre 2015											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	102 232	29 517	1 751	133 500	67 177	12 123	3 743	83 043	204 988	44 625	9 320	258 933
Bons du Trésor et obligations d'Etat	48 509	4 632		53 141	1 849			1 849	125 702	5 567		131 269
Valeurs mobilières adossées à des actifs ⁽¹⁾	-	12 059	1 329	13 388	-	-	-	-	-	3 312	7	3 319
CDOs / CLOs ⁽²⁾		832	1 305	2 137				-		16		16
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		11 227	24	11 251				-		3 296	7	3 303
Autres titres à revenu fixe	12 531	10 889	238	23 658	1 405	4 949	77	6 431	71 220	32 400	1 691	105 311
Actions et autres titres à revenu variable	41 192	1 937	184	43 313	63 923	7 174	3 666	74 763	8 066	3 346	7 622	19 034
Prêts et opérations de pension	-	130 928	855	131 783	-	33	-	33				
Prêts		433		433		33		33				
Opérations de pension		130 495	855	131 350				-				
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	102 232	160 445	2 606	265 283	67 177	12 156	3 743	83 076	204 988	44 625	9 320	258 933
Portefeuille de titres	75 894	6 231	419	82 544	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	55 724	1 383		57 107				-				
Autres titres à revenu fixe	5 387	4 797	417	10 601				-				
Actions et autres titres à revenu variable	14 783	51	2	14 836				-				
Emprunts et opérations de pension	-	154 499	2 272	156 771	-	2 296	88	2 384				
Emprunts		3 893		3 893		2 296	88	2 384				
Opérations de pension		150 606	2 272	152 878				-				
Dettes représentées par un titre (note 4.i)	-	-	-	-	-	35 137	11 193	46 330				
Dettes subordonnées (note 4.i)	-	-	-	-	-	1 382	-	1 382				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	2 415	607	-	3 022				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	75 894	160 730	2 691	239 315	2 415	39 422	11 281	53 118				

(1) Ces montants ne sont pas représentatifs du montant total des actifs de titrisation détenus par BNP Paribas, notamment ceux qui ont été classés au sein de la catégorie «Prêts et créances sur la clientèle» lors de leur comptabilisation initiale, et ceux ayant fait l'objet d'un reclassement (cf. note 4.e).

(2) Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette ; Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts.

31 décembre 2016								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	482	162 034	3 463	165 979	613	150 733	2 465	153 811
Instruments dérivés de change	13	112 129	619	112 761	12	108 957	521	109 490
Instruments dérivés de crédit		10 079	675	10 754		8 693	1 193	9 886
Instruments dérivés sur actions	8 597	22 811	1 738	33 146	6 584	28 193	5 925	40 702
Autres instruments dérivés	749	4 724	49	5 522	889	3 856	106	4 851
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	9 841	311 777	6 544	328 162	8 098	300 432	10 210	318 740
Instruments financiers dérivés de couverture	-	18 133	-	18 133	-	19 626	-	19 626

31 décembre 2015								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	626	197 263	5 716	203 605	704	184 008	2 465	187 177
Instruments dérivés de change		79 822	22	79 844	1	78 059	75	78 135
Instruments dérivés de crédit		13 677	1 061	14 738		13 022	1 191	14 213
Instruments dérivés sur actions	5 646	23 845	1 586	31 077	5 824	29 547	4 871	40 242
Autres instruments dérivés	913	6 367	80	7 360	853	4 894	314	6 061
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	7 185	320 974	8 465	336 624	7 382	309 530	8 916	325 828
Instruments financiers dérivés de couverture	-	18 063	-	18 063	-	21 068	-	21 068

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2016, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIÉRARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction comprennent principalement le portefeuille de CLOs et de CDOs d'ABS géré en extinction. Les autres titres de Niveau 3 évalués en valeur de marché sur option ou classés au sein de la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les parts de fonds et les actions non cotées.

Les CLOs représentent l'essentiel des titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction. La valeur de marché est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés. Les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

Les actifs en collatéral des CDOs d'ABS se composent de crédits immobiliers commerciaux, de Commercial Mortgage Backed Securities – CMBS et de Residential Mortgage Backed Securities – RMBS. La valeur de marché des CDOs est déterminée, selon la qualité du collatéral, en utilisant une approche fondée sur les valeurs liquidatives et sur les flux de trésorerie attendus actualisés.

Pour les RMBS, les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considérée. La valeur de marché nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (*hedge funds*) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Enfin, les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 4.c, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations. Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **Les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.
- **Les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits

sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.

- La valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
- **Les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.
- **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de niveau 3 sont équivalentes à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée		
	Actif	Passif							
Portefeuille titres (CDOs, CLOs)	613		Obligations adossées à des prêts (CLOs) Obligations adossées à des actifs de titrisation (CDOs d'ABSs) incluant notamment des RMBSs, CMBSs et Prêts immobiliers commerciaux	Combinaison d'une approche par les valeurs liquidatives et d'une approche fondée sur les flux de trésorerie attendus	Taux d'actualisation	26 pb à 1 303 pb (1)	201 pb (a)		
					Taux constant de remboursements (CLOs)	0 à 10%	10% (b)		
					Base de financement cash / synthétique (€)	3 pb à 8 pb	non significatif		
Opérations de pension	731	1 398	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 79 pb	42 pb (c)		
Instruments dérivés de taux	3 463	2 465	Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	13% à 56%	42% (c)		
					Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	3% à 42%	32% (c)
					Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	0,7% à 10,3 %	(d)
					Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3 % à 2,0 %	(d)
					Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0,0% à 40%	9 % (c)
Instruments dérivés de crédit	675	1 193	CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	20% à 99%	(d)		
					Corrélation du défaut inter-régions	80% à 90%	90% (a)		
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 à 25%	(d)		
					Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	50% à 91%	85% (c)
					Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	55 pb à 312 pb (2)	253 pb (a)
Instruments dérivés sur actions	1 738	5 925	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions	0% à 94% (4)	(d)		
					Corrélation non observable des actions	15% à 98%	60% (a)		

(1) Le bas de la fourchette est relatif aux titres de maturité courte, tandis que le haut de la fourchette est lié aux CDOs d'ABSs américains, dont la valeur n'est pas significative au bilan puisque leurs prix sont pratiquement nuls. Si l'on extrait ces données, le taux d'actualisation se situe entre 26 pb et 771 pb.

(2) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle et nette en risque non significative sur un corporate européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains.

(3) Le haut de la fourchette est lié à un émetteur du secteur des matériaux qui représente une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides). Si l'on extrait ce facteur de risque ayant le spreads le plus élevé, le haut de la fourchette serait à 750 pb.

(4) Le haut de la fourchette est lié à quatre actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents action. Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 94 %.

(a) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel)

(b) Le haut de la fourchette est lié aux CLOs qui représentent l'essentiel de cette exposition

(c) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(d) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2014	19 955	2 803	9 233	31 991	(25 479)	(11 732)	(37 211)
Achats	4 818	4 161	2 019	10 998	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(2 128)	(9 021)	(11 149)
Ventes	(2 291)	(3 470)	(1 292)	(7 053)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(11 355)	(89)	(999)	(12 443)	15 159	8 519	23 678
Transferts vers le niveau 3	1 012	130	245	1 387	(463)	(1 607)	(2 070)
Transferts hors du niveau 3	(1 750)	(63)	(440)	(2 253)	1 440	2 464	3 904
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(1 778)	122	(162)	(1 818)	1 339	250	1 589
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	1 834	149	(58)	1 925	(716)	83	(633)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	626	-	131	757	(759)	(237)	(996)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	643	643	-	-	-
Situation au 31 décembre 2015	11 071	3 743	9 320	24 134	(11 607)	(11 281)	(22 888)
Achats	2 061	1 308	1 133	4 502	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(2 266)	(5 720)	(7 986)
Ventes	(1 429)	(1 210)	(2 098)	(4 737)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(1 706)	(115)	(123)	(1 944)	(1 486)	3 889	2 403
Transferts vers le niveau 3	427	7	654	1 088	(430)	(1 393)	(1 823)
Transferts hors du niveau 3	(4 283)	(218)	(653)	(5 154)	903	1 401	2 304
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(148)	376	(278)	(50)	3 071	6	3 077
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	2 612	43	(15)	2 640	148	(41)	107
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(163)	-	-	(163)	(238)	(67)	(305)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	340	340	-	-	-
Situation au 31 décembre 2016	8 442	3 934	8 280	20 656	(11 905)	(13 206)	(25 111)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Bons du Trésor et obligations d'Etat				
Valeurs mobilières adossées à des actifs				
CDOs / CLOs	+/-12	+/-1	+/-27	
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs				
Autres titres à revenu fixe	+/-12	+/-1	+/-26	
Actions et autres titres à revenu variable				
Pensions	+/-2	+/-9	+/-3	+/-17
Instruments financiers dérivés	+/-42	+/-73	+/-39	+/-76
Instruments dérivés de taux et de change	+/-7		+/-14	
Instruments dérivés de crédit	+/-844		+/-856	
Instruments dérivés sur actions	+/-605		+/-623	
Autres instruments dérivés	+/-59		+/-45	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-169		+/-179	
	+/-11		+/-9	
	+/-907	+/-83	+/-939	+/-93

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2015	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 31 décembre 2016
Instruments dérivés de taux et de change	316	107	(92)	331
Instruments dérivés de crédit	119	47	(62)	104
Instruments dérivés sur actions	313	192	(190)	315
Autres instruments dérivés	8		(2)	6
Instruments financiers dérivés	756	346	(346)	756

4.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT A DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

En millions d'euros, au	Date de reclassement	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
		Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente		509	604	562	696
dont titres souverains portugais	30 juin 2011	274	301	333	388
dont titres souverains irlandais	30 juin 2011	235	303	229	308
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille de transaction	1er octobre 2008 / 30 juin 2009	961	940	1 395	1 388

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2016 n'aurait pas été significativement différent, comme celui de 2015. De même, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres n'auraient pas été significativement différentes en 2016 et en 2015.

4.f OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

• Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes à vue	6 513	9 346
Prêts ⁽¹⁾	37 664	31 780
Opérations de pension	3 422	2 542
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	47 599	43 668
<i>dont encours douteux</i>	274	355
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit (note 2.g)	(188)	(241)
provisions spécifiques	(167)	(203)
provisions collectives	(21)	(38)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	47 411	43 427

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 2 192 millions d'euros au 31 décembre 2016 (1 665 millions d'euros au 31 décembre 2015).

• Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes à vue	10 775	8 527
Emprunts	60 189	70 109
Opérations de pension	4 696	5 510
Total des dettes envers les établissements de crédit	75 660	84 146

4.g PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

• Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes ordinaires débiteurs	45 672	46 790
Prêts consentis à la clientèle	663 329	628 796
Opérations de pension	1 723	5 448
Opérations de location-financement	28 554	27 657
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	739 278	708 691
<i>dont encours douteux</i>	41 779	41 251
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2.g)	(27 045)	(26 194)
provisions spécifiques	(23 924)	(22 730)
provisions collectives	(3 121)	(3 464)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	712 233	682 497

- **Détail des opérations de location financement**

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Investissement brut	31 755	31 400
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	9 479	8 741
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	17 576	17 134
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	4 700	5 525
Produits financiers non acquis	(3 201)	(3 743)
Investissement net avant dépréciation	28 554	27 657
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	8 562	7 728
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	15 731	14 994
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	4 261	4 935
Dépréciations	(990)	(1 058)
Investissement net après dépréciation	27 564	26 599

- **Dettes envers la clientèle**

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes ordinaires créditeurs	443 379	399 364
Comptes d'épargne	145 273	135 254
Comptes à terme et assimilés	174 943	160 498
Opérations de pension	2 358	5 193
Total des dettes envers la clientèle	765 953	700 309

4.h ENCOURS PRESENTANT DES IMPAYES ET ENCOURS DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ces tableaux des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

• Encours sains présentant des impayés

En millions d'euros, au	31 décembre 2016					Garanties reçues
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	253	1		1	255	42
Prêts et créances sur la clientèle	11 271	296	166	333	12 066	5 809
Total des encours sains présentant des impayés	11 524	297	166	334	12 321	5 851

En millions d'euros, au	31 décembre 2015					Garanties reçues
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	164	15			179	315
Prêts et créances sur la clientèle	13 433	466	263	308	14 470	7 793
Total des encours sains présentant des impayés	13 597	481	263	308	14 649	8 108

• Encours douteux

En millions d'euros, au	31 décembre 2016			Garanties reçues
	Encours douteux			
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 4.c)	99	(78)	21	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)	274	(167)	107	351
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g)	41 779	(23 924)	17 855	11 981
Total des encours douteux	42 152	(24 169)	17 983	12 332
Engagements de financements donnés	1 055	(29)	1 026	1 058
Engagements de garantie financière donnés	1 374	(349)	1 025	
Total des engagements douteux hors-bilan	2 429	(378)	2 051	1 058
Total	44 581	(24 547)	20 034	13 390

En millions d'euros, au	31 décembre 2015			Garanties reçues
	Encours douteux			
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 4.c)	131	(75)	56	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)	355	(203)	152	303
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g)	41 251	(22 730)	18 521	11 814
Total des encours douteux	41 737	(23 008)	18 729	12 117
Engagements de financements donnés	619	(32)	587	515
Engagements de garantie financière donnés	1 002	(285)	717	
Total des engagements douteux hors-bilan	1 621	(317)	1 304	515
Total	43 358	(23 325)	20 033	12 632

4.i DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT (note 4.a)

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 1	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 2	31 décembre 2016	31 décembre 2015		
En millions d'euros												
Dettes représentées par un titre									47 710	46 330		
Dettes subordonnées									162	166	1 012	1 382
- Dettes subordonnées remboursables			⁽³⁾				-	166	424	473		
- Dettes subordonnées perpétuelles							162	-	588	909		
BNP Paribas Fortis déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	162		588	889		
Autres								-	-	20		

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

⁽²⁾ Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

⁽³⁾ Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 7 mai 2015, BNP Paribas et Ageas ont conclu un nouvel accord, permettant à BNP Paribas de racheter les CASHES encore en circulation, sous la condition de les convertir en actions Ageas, se traduisant par un règlement proportionnel du contrat de RPN par Ageas à BNP Paribas. Cet accord a expiré le 31 décembre 2016.

Le 24 juillet 2015, BNP Paribas a obtenu l'autorisation préalable de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite de 200 millions d'euros de nominal. Au cours de

l'exercice 2016, cette autorisation a été utilisée à hauteur de 164 millions d'euros, convertis en actions Ageas.

Le 8 juillet 2016, BNP Paribas a obtenu une nouvelle autorisation de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite totale de 200 millions d'euros de nominal. Cette autorisation se substitue à la précédente.

Au 31 décembre 2016, la dette est admise en fonds propres prudentiels Tier 1 pour 162 millions d'euros (compte tenu des dispositions transitoires et de cette autorisation).

Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an, par date d'échéance contractuelle :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022 - 2026	Au-delà de 2026	Total 31 déc. 2016
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	11 658	6 443	6 051	6 476	4 877	8 375	3 830	47 710
Dettes subordonnées remboursables	262	43	-	67	10	20	22	424
Total	11 920	6 486	6 051	6 543	4 887	8 395	3 852	48 134

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021 - 2025	Au-delà de 2025	Total 31 déc. 2015
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	11 894	6 255	5 141	4 367	5 944	8 487	4 242	46 330
Dettes subordonnées remboursables	19	271	45	-	67	30	41	473
Total	11 913	6 526	5 186	4 367	6 011	8 517	4 283	46 803

DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 1	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 2	31 décembre 2016	31 décembre 2015	
En millions d'euros											
Dettes représentées par un titre									153 422	159 447	
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission									78 726	80 488	
Titres de créances négociables									78 726	80 488	
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									74 696	78 959	
Titres de créances négociables									70 379	70 918	
Emprunts obligataires									4 317	8 041	
Dettes subordonnées								- 12 985	18 374	16 544	
- Dettes subordonnées remboursables									- 12 152	16 511	14 700
- Titres subordonnés perpétuels									- 611	1 627	1 613
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B		254	254	254	
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C		260	260	252	
BNP Paribas Cardif nov - 14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D			1 000	1 000	
Autres								97	113	107	
- Titres participatifs									- 222	222	222
BNP Paribas SA juil-84 ⁽⁴⁾	EUR	337	-	⁽⁵⁾	-	NA		215	215	215	
Autres								7	7	7	
- Frais et commissions, dettes rattachées									-	14	9

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

⁽²⁾ Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment l'amortissement des instruments.

⁽³⁾ Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

⁽⁴⁾ Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

⁽⁵⁾ En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO.

Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an, par date d'échéance contractuelle :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022 - 2026	Au-delà de 2026	Total 31 déc. 2016
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	16 490	7 580	7 699	9 596	10 561	20 622	2 148	74 696
Dettes subordonnées remboursables	4 170	548	216	27	8	9 170	2 372	16 511
Total	20 660	8 128	7 915	9 623	10 569	29 792	4 520	91 207

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021 - 2025	Au-delà de 2025	Total 31 déc. 2015
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	13 835	15 636	6 957	7 760	9 371	23 806	1 594	78 959
Dettes subordonnées remboursables	2 705	3 385	484	177	147	4 743	3 059	14 700
Total	16 540	19 021	7 441	7 937	9 518	28 549	4 653	93 659

4.j ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Bons du Trésor et obligations d'Etat	5 937	7 587
Autres titres à revenu fixe	163	170
Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	6 100	7 757

Aucun actif financier détenu jusqu'à l'échéance n'est déprécié au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015.

Echéancement des actifs financiers détenus jusqu'à échéance par date d'échéance contractuelle :

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	160	1 393	3 460	1 087	6 100

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	141	187	1 460	4 456	1 513	7 757

4.k IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Impôts courants	1 869	1 487
Impôts différés	6 097	6 378
Actifs d'impôts courants et différés	7 966	7 865
Impôts courants	920	826
Impôts différés	2 167	2 167
Passifs d'impôts courants et différés	3 087	2 993

Variation des impôts différés au cours de la période :

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Impôts différés nets en début de période	4 211	5 032
Charge d'impôt différé (note 2.i)	(729)	(907)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	241	89
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture de résultats futurs	208	14
Variations des impôts différés liées aux éléments constatés directement en capitaux propres ne pouvant être rapportés au résultat	98	(199)
Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	(99)	182
Impôts différés nets en fin de période	3 930	4 211

Ventilation des impôts différés actifs et passifs par nature :

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs financiers disponibles à la vente et prêts, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(978)	(1 219)
Réserve latente de location-financement	(613)	(629)
Provisions pour engagements sociaux	1 105	1 048
Provisions pour risque de crédit	2 840	3 092
Autres éléments	(375)	(166)
Déficits fiscaux reportables	1 951	2 085
Impôts différés nets	3 930	4 211
Impôts différés actifs	6 097	6 378
Impôts différés passifs	(2 167)	(2 167)

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 645 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 2 177 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Afin de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Principales entités présentant des impôts différés actifs comptabilisés sur déficits fiscaux reportables :

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	Durée légale de report en avant	Période prévisionnelle de recouvrabilité
BNP Paribas Fortis	1 507	illimitée	6 ans
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	60	9 ans	5 ans
Autres	384		
Total actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables	1 951		

4.1 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	66 722	65 590
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	14 584	11 798
Comptes d'encaissement	555	446
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 866	2 909
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 618	5 062
Autres débiteurs et actifs divers	25 622	22 213
Total des comptes de régularisation et actifs divers	115 967	108 018
Dépôts de garantie reçus	54 249	50 284
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	11 049	7 337
Comptes d'encaissement	695	1 085
Charges à payer et produits constatés d'avance	7 674	7 697
Autres créditeurs et passifs divers	25 740	22 226
Total des comptes de régularisation et passifs divers	99 407	88 629

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Part dans les provisions techniques en début de période	2 909	2 782
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	295	484
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(378)	(358)
Effets des variations de parités monétaires et de périmètre	40	1
Part dans les provisions techniques en fin de période	2 866	2 909

4.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2016			31 décembre 2016	Exercice 2015			31 décembre 2015
	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises	36	11	47	1 023	29	(38)	(9)	1 059
Entreprises associées ⁽¹⁾	597	(108)	489	5 887	560	158	718	5 837
Total sociétés mises en équivalence	633	(97)	536	6 910	589	120	709	6 896

⁽¹⁾Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe aux coentreprises sont détaillés dans la note 7.h Relations avec les autres parties liées.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

En millions d'euros, au	Pays d'immatriculation	Activité	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
			% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence	% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises						
Bpost banque	Belgique	Banque de détail	50%	366	50%	366
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50%	267	50%	273
Entreprises associées						
AG Insurance	Belgique	Assurance	25%	1 613	25%	1 695
Banque de Nankin	Chine	Banque de détail	19%	1 448	19%	1 308

4.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	2 203	(292)	1 911	1 895	(256)	1 639
Terrains et constructions	7 800	(1 994)	5 806	7 676	(2 009)	5 667
Equipement, Mobilier, Installations	7 024	(4 896)	2 128	7 061	(5 004)	2 057
Biens mobiliers donnés en location	18 649	(5 063)	13 586	17 486	(4 959)	12 527
Autres immobilisations corporelles	2 088	(1 085)	1 003	2 406	(1 064)	1 342
Immobilisations corporelles	35 561	(13 038)	22 523	34 629	(13 036)	21 593
Logiciels informatiques acquis	3 332	(2 483)	849	3 270	(2 487)	783
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	4 309	(3 304)	1 005	4 051	(3 158)	893
Autres immobilisations incorporelles	1 815	(430)	1 385	1 832	(404)	1 428
Immobilisations incorporelles	9 456	(6 217)	3 239	9 153	(6 049)	3 104

- **Immeubles de placement**

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 2 143 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 846 millions d'euros au 31 décembre 2015.

- **Location simple**

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	5 676	5 650
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	2 503	2 539
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	3 121	3 053
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	52	58

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

- **Immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

• Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2016 s'établit à 1 713 millions d'euros, contre 1 661 millions d'euros au titre de l'exercice 2015.

Le montant des reprises nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 16 millions d'euros pour l'exercice 2016, contre 7 millions d'euros pour l'exercice 2015.

4.0 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Valeur nette comptable en début de période	10 316	10 577
Acquisitions	55	296
Cessions	(67)	(9)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(182)	(993)
Effets des variations de parités monétaires	91	440
Autres mouvements	3	5
Valeur nette comptable en fin de période	10 216	10 316
Valeur brute comptable	13 012	13 031
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(2 796)	(2 715)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2015
Retail Banking & Services	9 070	9 141	(182)	(993)	55	268
Domestic Markets	1 269	1 275		(917)	55	248
<i>Arval</i>	509	581			(38)	245
<i>BNL banca commerciale</i>				(917)		
<i>Leasing Solutions</i>	136	139				
<i>Personal Investors</i>	618	549			93	3
<i>Autres</i>	6	6				
International Financial Services	7 801	7 866	(182)	(76)	-	20
<i>Assurance</i>	296	298				5
<i>BancWest</i>	4 728	4 581				
<i>Bank BGŻ BNP Paribas</i>		131	(127)			29
<i>Investment Partners</i>	177	177				
<i>Personal Finance</i>	1 342	1 291				(14)
<i>Personal Finance - partenariat testé spécifiquement</i>	384	438	(54)			
<i>Real Estate</i>	370	377	(1)			
<i>Turk Ekonomi Bankasi A.S</i>	191	223				
<i>Wealth Management</i>	276	319		(76)		
<i>Autres</i>	37	31				
Corporate & Institutional Banking	1 143	1 172	-	-	-	28
<i>Corporate Banking</i>	280	278				
<i>Global Markets</i>	438	433				
<i>Securities Services</i>	425	461				28
Autres Activités	3	3				
Total des écarts d'acquisition	10 216	10 316	(182)	(993)	55	296
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			(182)	(993)		

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

Arval : Spécialiste de la location longue durée de véhicules, Arval offre aux entreprises (allant des grandes multinationales aux professionnels) des solutions sur mesure pour optimiser la mobilité de leurs collaborateurs tout en externalisant les risques liés à la gestion des véhicules. Plus récemment, la clientèle s'est également élargie aux particuliers.

BNL banca commerciale : 6^e banque italienne par son total bilan et ses prêts à la clientèle, BNL bc propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance, afin de répondre aux besoins de sa clientèle diversifiée. BNL bc est bien positionnée sur les prêts à la clientèle, notamment les crédits immobiliers résidentiels. BNL bc est aussi bien implantée dans les segments des grandes entreprises et des collectivités locales avec un savoir-faire dans les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage par le biais de sa filiale spécialisée Ifitalia.

Leasing Solutions : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – partenariats, prescriptions, ventes directes et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

Personal Investors : BNP Paribas Personal Investors est un spécialiste digital des services bancaires et d'investissement. Présent en Allemagne, Autriche, Espagne et Inde, il propose à ses clients particuliers un large éventail de services bancaires, d'épargne et d'investissement à court et à long terme via internet, applications mobiles, téléphone ou face-à-face. En complément de ses activités à destination des particuliers, Personal Investors propose ses services et sa plateforme informatique à une clientèle de conseillers financiers indépendants et de gestionnaires d'actifs.

Assurance : BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens.

BNP Paribas Cardif a développé de nouvelles formes d'assurances et élargi son offre de protection à l'assurance santé, la protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, l'extension de garantie, l'assurance dommages, l'assurance chômage, l'aide au retour à l'emploi, la protection des données numériques privées, etc.

BancWest : L'activité de banque de détail aux Etats-Unis s'exerce au travers de Bank of the West et de First Hawaiian Bank. Bank of the West propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises au travers d'agences et de bureaux dans 19 États de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisir, des communautés religieuses, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis et développe son activité notamment sur le segment des entreprises, du wealth management et des petites et moyennes entreprises. First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'Etat d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises locales et internationales. En août 2016, le Groupe a procédé à l'introduction en bourse de First Hawaiian Inc, et détient au 31 décembre 2016 82,6% de son capital.

Bank BGŻ BNP Paribas : BGŻ est une banque commerciale universelle, et l'une des principales banques polonaises. La fusion en 2015 de cette dernière avec BNP Paribas Bank Polska SA a abouti à la création de Bank BGŻ BNP Paribas. L'intégration des deux entités s'est poursuivie pendant l'année 2016 et le nombre total d'agences en Pologne atteint 498 à fin 2016.

Investment Partners : BNP Paribas Investment Partners est le métier spécialisé en gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas. Il propose ses services aux investisseurs tant institutionnels que privés (par le biais de distributeurs internes - banque privée et banque de détail de BNP Paribas - et de distributeurs externes) à travers le monde. Pour renforcer la proximité et ajuster son offre aux besoins spécifiques de chacun de ses clients, BNP Paribas Investment Partners développe une approche adaptée au profil de chacun d'entre eux en puisant dans un large éventail d'expertises (notamment actions et obligations des marchés développés, investissement durable, marchés émergents, solutions multiactifs).

Personal Finance : BNP Paribas Personal Finance (PF) est le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Au travers de ses marques comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic ou AlphaCredit, Personal Finance commercialise une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients et sur internet. L'activité de crédit à la consommation est également intégrée au sein de la banque de détail du Groupe BNP Paribas dans certains pays à travers son dispositif PF Inside. Dans l'ensemble des pays dans lesquels l'entreprise exerce son activité, Personal Finance propose une offre de produits d'assurance adaptés aux besoins et usages locaux. En Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie et Italie, l'entreprise a complété son offre de crédit et d'assurance avec des produits d'épargne. Un partenariat BNP Paribas Personal Finance est en outre testé spécifiquement.

Real Estate : BNP Paribas Real Estate propose une large gamme de services qui répond à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien immobilier, depuis la conception d'un projet de construction jusqu'à sa gestion quotidienne, et aux besoins de ses clients qui sont aussi bien des investisseurs institutionnels, que des entreprises utilisatrices, des entités publiques et des particuliers.

Turk Ekonomi Bankasi : Implantée principalement en Turquie, Turk Ekonomi Bankasi offre à sa clientèle (Retail, Corporate et PME) un large éventail de produits financiers et de services, couvrant la banque de détail et la banque privée, les activités de trésorerie et de marchés financiers ainsi que le financement.

Wealth Management : BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l'ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.

Corporate Banking : Corporate Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises, l'ensemble des produits de transaction banking, les opérations de conseil en fusions-acquisitions de Corporate Finance et des activités primaires sur les marchés actions.

Global Markets : Global Markets propose aux entreprises et aux clients institutionnels – ainsi qu'aux réseaux de banque de détail et de banque privée – des services en matière d'investissement, de couverture, de financements et de recherche dans les différentes catégories d'actifs. Le modèle économique durable de Global Markets permet aux clients d'avoir accès aux marchés de capitaux dans la zone EMEA (Europe, Moyen Orient et Afrique), en Asie-Pacifique et dans la zone Amériques, en proposant des solutions innovantes et des plateformes digitales. Global Markets rassemble les activités Fixed Income, Currencies & Commodities et Equity & Prime Services.

Securities Services : BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres et propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, sell-side, buy-side et émetteurs.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de "Common Equity Tier One" requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7%.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature. Pour ceux implantés dans des pays pour lesquels le taux d'inflation est très élevé, un add-on, issu de sources externes, est pris en compte.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation des unités génératrices de trésorerie à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation en valeur terminale, le coût du risque en valeur terminale et le taux de croissance à l'infini.

La prise en compte des exigences accrues en fonds propres pour BNL banca commerciale a conduit à déprécier en 2015 la totalité de l'écart d'acquisition résiduel (917 millions d'euros) affecté à cet ensemble homogène.

La prise en compte des taxes bancaires complémentaires en Pologne ainsi que le rehaussement du niveau d'exigence en fonds propres réglementaires pour BGZ ont conduit à déprécier en 2016 la totalité de l'écart d'acquisition (127 millions d'euros).

- **Sensibilité de la valorisation des principaux écarts d'acquisition à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1% du coefficient d'exploitation en valeur terminale, de 5% du coût du risque en valeur terminale et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini**

En millions d'euros	BancWest	Personal Finance
Coût du capital	7,4%	9,3%
Variation défavorable de + 10 points de base	(172)	(197)
Variation favorable de - 10 points de base	179	203
Coefficient d'exploitation	60,6%	47,4%
Variation défavorable de + 1 %	(367)	(594)
Variation favorable de - 1 %	367	594
Coût du risque	(220)	(1 504)
Variation défavorable de + 5%	(99)	(470)
Variation favorable de - 5 %	99	470
Taux de croissance à l'infini	2,0%	2,2%
Variation défavorable de -50 points de base	(332)	(501)
Variation favorable de +50 points de base	400	578

Pour les ensembles homogènes BancWest et Personal Finance mentionnés ci-dessus, il n'y aurait pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les quatre variations les plus défavorables du tableau.

4.p PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	141 368	135 664
Provisions techniques brutes		
- Contrats d'assurance en unités de compte	52 314	50 082
- Autres contrats d'assurance	89 054	85 582
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	34 719	33 516
Participation différée passive aux bénéfices	17 539	15 863
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	193 626	185 043
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽¹⁾	3 624	2 259
Total des passifs nets relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance	197 250	187 302

⁽¹⁾ Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 4.g).

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 90% en 2016 comme en 2015.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en début de période	187 302	177 648
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	23 098	22 040
Prestations payées	(14 694)	(14 874)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	979	2 143
Effets des variations de parités monétaires	474	300
Effet des variations de périmètre	91	45
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en fin de période	197 250	187 302

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 4.l.

4.q PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

• Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 déc. 2015	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 déc. 2016
Provisions sur engagements sociaux	6 681	995	(780)	323	(30)	7 189
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 6.b)	4 497	(13)	(192)	311	(13)	4 590
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 6.b)	150	(8)		12	1	155
dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 6.c)	1 182	317	(219)		(13)	1 267
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 6.d)	342	233	(75)		(5)	495
dont provisions sur paiements à base d'actions (note 6.e)	510	466	(294)			682
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	169	5	-		-	174
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.g)	975	56	(48)		15	998
Provisions pour litiges	1 590	297	(227)		(25)	1 635
Autres provisions pour risques et charges	1 930	188	(315)		2	1 805
Total des provisions pour risques et charges	11 345	1 541	(1 370)	323	(38)	11 801

• Provisions et assimilées au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	17 938	17 429
dont au titre des plans d'épargne-logement	15 663	15 016
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	3 230	3 424
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	5 645	4 503
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	6 788	7 089
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	112	164
dont au titre des plans d'épargne-logement	19	29
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	176	172
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	172	166
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	2	3
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	2	3

4.r COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	123 679		123 679			123 679
Prêts	525		525			525
Opérations de pension	274 012	(122 295)	151 717	(26 537)	(121 424)	3 756
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	87 734	(90)	87 644			87 644
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	481 412	(135 117)	346 295	(267 679)	(35 163)	43 453
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	760 831	(1 187)	759 644	(900)	(4 118)	754 626
<i>Dont opérations de pension</i>	5 145		5 145	(900)	(4 118)	127
Comptes de régularisation et actifs divers	117 254	(1 287)	115 967		(33 090)	82 877
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	66 722		66 722		(33 090)	33 632
Autres actifs non soumis à compensation	491 488		491 488			491 488
TOTAL ACTIF	2 336 935	(259 976)	2 076 959	(295 116)	(193 795)	1 588 048

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	70 326		70 326			70 326
Emprunts	4 190		4 190			4 190
Opérations de pension	301 311	(122 295)	179 016	(26 397)	(150 329)	2 290
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	54 166	(90)	54 076			54 076
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	473 483	(135 117)	338 366	(267 679)	(35 230)	35 457
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	842 800	(1 187)	841 613	(1 040)	(5 924)	834 649
<i>Dont opérations de pension</i>	7 054		7 054	(1 040)	(5 924)	90
Comptes de régularisation et passifs divers	100 694	(1 287)	99 407		(30 918)	68 489
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	54 249		54 249		(30 918)	23 331
Autres dettes non soumises à compensation	384 745		384 745			384 745
TOTAL DETTES	2 231 715	(259 976)	1 971 739	(295 116)	(222 401)	1 454 222

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	133 500		133 500			133 500
Prêts	433		433			433
Opérations de pension	252 675	(121 325)	131 350	(19 161)	(111 526)	663
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	83 076		83 076			83 076
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	486 881	(132 194)	354 687	(272 364)	(34 620)	47 703
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	727 212	(1 288)	725 924	(1 165)	(6 784)	717 975
<i>Dont opérations de pension</i>	7 990		7 990	(1 165)	(6 784)	41
Comptes de régularisation et actifs divers	108 703	(685)	108 018		(38 335)	69 683
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	65 590		65 590		(38 335)	27 255
Autres actifs non soumis à compensation	457 205		457 205			457 205
TOTAL ACTIF	2 249 685	(255 492)	1 994 193	(292 690)	(191 265)	1 510 238

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	82 544		82 544			82 544
Emprunts	3 893		3 893			3 893
Opérations de pension	274 203	(121 325)	152 878	(18 996)	(130 494)	3 388
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 118		53 118			53 118
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	479 090	(132 194)	346 896	(272 364)	(38 496)	36 036
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	785 743	(1 288)	784 455	(1 330)	(9 136)	773 989
<i>Dont opérations de pension</i>	10 703		10 703	(1 330)	(9 136)	237
Comptes de régularisation et passifs divers	89 314	(685)	88 629		(34 730)	53 899
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	50 284		50 284		(34 730)	15 554
Autres dettes non soumises à compensation	381 703		381 703			381 703
TOTAL DETTES	2 149 608	(255 492)	1 894 116	(292 690)	(212 856)	1 388 570

4.s TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

- Prêts de titres, opérations de pensions et autres opérations :**

En millions d'euros, au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres				
Titres en valeur de marché par résultat	2 800		3 870	
Titres classés en prêts et créances	-		12	
Actifs financiers disponibles à la vente	5 546		2 970	
Opérations de pensions				
Titres en valeur de marché par résultat	39 642	38 121	39 631	38 602
Titres classés en prêts et créances	356	314	1 093	1 090
Actifs financiers disponibles à la vente	8 967	8 960	10 373	10 356
Autres opérations				
Titres en valeur de marché par résultat	195	195	327	327
Total	57 506	47 590	58 276	50 375

- Opérations de titrisation ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :**

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Prêts et créances	15 002	13 596	15 477	13 617	1 860
Actifs financiers disponibles à la vente	277	131	279	127	152
Total	15 279	13 727	15 756	13 744	2 012

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Prêts et créances	16 189	15 088	16 839	15 242	1 597
Actifs financiers disponibles à la vente	298	295	299	299	-
Total	16 487	15 383	17 138	15 541	1 597

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Engagements de financements donnés		
- aux établissements de crédit	3 833	5 879
- à la clientèle	283 326	269 937
Ouverture de crédits confirmés	219 320	209 425
Autres engagements en faveur de la clientèle	64 006	60 512
Total des engagements de financements donnés	287 159	275 816
Engagements de financements reçus		
- des établissements de crédit	106 964	100 343
- de la clientèle	2 145	1 601
Total des engagements de financements reçus	109 109	101 944

5.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	11 696	11 995
- d'ordre de la clientèle	117 281	109 892
Cautions immobilières	1 392	1 206
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	46 661	45 813
Autres garanties d'ordre de la clientèle	69 228	62 873
Total des engagements de garantie donnés	128 977	121 887

5.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

• Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	121 349	113 192
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	22 529	20 153
- Disponibles pour des opérations de refinancement	98 820	93 039
Titres donnés en pension	322 308	275 497
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe⁽¹⁾	141 674	120 871

⁽¹⁾ Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 428 421 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 357 722 millions d'euros au 31 décembre 2015).

• Instruments financiers reçus en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	114 550	83 649
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	90 959	59 817
Titres reçus en pension	288 087	266 093

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à 245 149 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 207 333 millions d'euros au 31 décembre 2015).

6. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	12 067	11 882
Charges au titre des avantages sociaux	3 787	3 660
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	548	519
Total des frais de personnel	16 402	16 061

6.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

- **Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe**

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 604 millions d'euros pour l'exercice 2016 contre 606 millions d'euros pour l'exercice 2015.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations en millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
France	306	299
Italie	62	60
Royaume-Uni	51	57
Etats-Unis	43	38
Turquie	43	43
Autres	99	109
TOTAL	604	606

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux Etats-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

- **Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe, dont indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Régimes de retraite à prestations définies

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 94 % à fin 2016, comparé à 97 % en 2015, auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance, dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation de 25 %.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 83 % à fin 2016 (contre 85 % à fin 2015) auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les cadres dirigeants bénéficient d'un plan à cotisations définies.

Les autres collaborateurs bénéficient également de régimes à cotisations définies.

Compte tenu de l'obligation légale imposée à l'employeur de garantir un rendement minimum sur les actifs financiers investis au titre des régimes de retraite d'entreprise, une provision a été constituée sur ces régimes à cotisations définies, cette garantie de rendement n'étant pas entièrement couverte par l'assureur.

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2016, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour les collaborateurs d'origine BNP sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance à hauteur de 96 % au 31 décembre 2016, contre 93 % au 31 décembre 2015.

Au Royaume Uni, subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2016, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 107 %, contre 109 % au 31 décembre 2015.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions pré-définies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Fin 2016, les engagements sont couverts à 85 % par des actifs financiers, contre 88 % fin 2015.

Aux Etats-Unis, les plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent quasiment plus aucune acquisition de droits depuis 2012. Au 31 décembre 2016, l'engagement est couvert à 66 % par des actifs financiers, contre 70 % au 31 décembre 2015.

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements sont évalués selon les modalités de transfert et devraient à terme être transférés à l'Etat turc) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2016, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris, mais cet excédent, n'est pas reconnu comme un actif du Groupe.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2016, cet engagement est couvert à 92 % par des actifs financiers, contre 85 % au 31 décembre 2015.

A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont principalement concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés, depuis cette date, en régime à cotisations définies.

- **Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 125	19	3 144	(52)	(2 877)		215	(2 877)		(2 877)	3 092
France	1 327	125	1 452	(1 227)			225				225
Royaume-Uni	1 678	1	1 679	(1 797)			(118)	(133)	(133)		15
Suisse	1 143	12	1 155	(972)			183				183
Etats-Unis	704	203	907	(589)			318	(4)	(4)		322
Italie		387	387				387				387
Turquie	270	35	305	(460)		190	35				35
Autres	604	198	802	(475)	(49)		278	(53)	(4)	(49)	331
TOTAL	8 851	980	9 831	(5 572)	(2 926)	190	1 523	(3 067)	(141)	(2 926)	4 590

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 011	17	3 028	(38)	(2 912)		78	(2 912)		(2 912)	2 990
France	1 422	134	1 556	(1 224)			332				332
Royaume-Uni	1 460	1	1 461	(1 587)			(126)	(131)	(131)		5
Suisse	1 080	14	1 094	(954)			140				140
Etats-Unis	681	179	860	(604)			256	(2)	(2)		258
Italie		390	390				390				390
Turquie	281	32	313	(484)		203	32				32
Autres	591	228	819	(474)	(27)		318	(32)	(5)	(27)	350
TOTAL	8 526	995	9 521	(5 365)	(2 939)	203	1 420	(3 077)	(138)	(2 939)	4 497

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Valeur actualisée des obligations en début de période	9 521	9 604
Coût des services rendus au cours de l'exercice	270	293
Charge liée à l'actualisation des engagements	201	181
Coût des services passés	(36)	(5)
Effets des liquidations de régime	(65)	-
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	7	22
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	734	(346)
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	(86)	(1)
Cotisations des membres des régimes	24	24
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(112)	(123)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(441)	(477)
Effet des variations de change	(229)	241
Effet des variations de périmètre	43	108
Valeur actualisée des obligations en fin de période	9 831	9 521

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2015
Valeur de marché des actifs en début de période	5 365	5 094	2 939	2 802
Produit d'intérêt des actifs	137	126	55	40
Effets des liquidations de régime	(57)			
(Pertes) gains actuariels de la période	392	99	18	184
Cotisations des membres des régimes	14	14	10	10
Cotisations versées par BNP Paribas	206	112	94	114
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(234)	(264)	(207)	(213)
Effet des variations de change	(287)	179		
Effet des variations de périmètre	37	4	17	3
Autres variations	(1)	1		(1)
Valeur de marché des actifs en fin de période	5 572	5 365	2 926	2 939

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Coût des services	226	288
Coût des services rendus au cours de l'exercice	270	293
Coût des services passés	(36)	(5)
Effets des liquidations de régime	(8)	-
Charge financière nette	27	34
Charge liée à l'actualisation des engagements	201	181
Produit d'intérêt des actifs de régime	(119)	(106)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(55)	(41)
Total porté dans les « Frais de personnel »	253	322

- Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	(291)	639
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	410	283
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(7)	(22)
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	(734)	346
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	86	1
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	(46)	31

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et Etats-Unis, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
Belgique	0,60%-1,40%	2,60%-3,20%	0,40%-2,00%	2,40%-3,30%
France	0,10%-1,30%	2,00%	0,60%-2,00%	2,30%-3,30%
Royaume-Uni	1,50%-2,80%	2,00%-4,70%	2,50%-3,70%	2,00%-4,70%
Suisse	0,00%-0,60%	1,40%	0,40%-0,80%	1,90%
Etats-Unis	1,95%-4,15%	4,00%	4,40%	4,00%
Italie	0,80%-1,80%	1,40%-1,70%	0,80%-2,00%	1,80%-2,90%
Turquie	10,00%-10,15%	6,00%	10,30%	6,00%

⁽¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation)

Les taux moyens pondérés observés sont les suivants :

- sur la zone Euro : 1,04 % au 31 décembre 2016 contre 1,48 % au 31 décembre 2015,
- au Royaume-Uni : 2,61 % au 31 décembre 2016 contre 3,70 % au 31 décembre 2015,
- en Suisse : 0,60 % au 31 décembre 2016 contre 0,80 % au 31 décembre 2015.

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
Belgique	337	(288)	277	(236)
France	167	(139)	156	(131)
Royaume-Uni	409	(299)	389	(292)
Suisse	114	(155)	102	(140)
Etats-Unis	111	(95)	106	(91)
Italie	35	(31)	30	(30)
Turquie	16	(13)	17	(14)

- Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

En pourcentage	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés
Belgique	0,50%-5,00%	2,60%	1,10%-6,00%	3,72%
France	3,20%	3,20%	3,50%	3,50%
Royaume-Uni	3,10%-28,40%	23,30%	2,30%-6,90%	5,82%
Suisse	1,80%-2,40%	1,82%	1,70%-5,10%	1,84%
Etats-Unis	1,70%-6,00%	3,57%	1,11%-2,00%	1,48%
Turquie	10,00%	10,00%	10,80%	10,80%

- Ventilation des actifs de couverture

En pourcentage	31 décembre 2016						31 décembre 2015					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	6%	51%	22%	2%	0%	19%	6%	56%	18%	2%	0%	18%
France ⁽¹⁾	6%	67%	19%	8%	0%	0%	7%	66%	18%	9%	0%	0%
Royaume-Uni	30%	39%	8%	0%	2%	21%	29%	54%	9%	0%	2%	6%
Suisse	31%	37%	0%	17%	2%	13%	38%	32%	0%	14%	3%	13%
Etats-Unis	24%	36%	13%	0%	2%	25%	47%	35%	13%	2%	1%	2%
Turquie	0%	0%	0%	5%	94%	1%	0%	0%	0%	5%	93%	2%
Autres	6%	12%	9%	1%	16%	56%	7%	13%	8%	1%	19%	52%
GROUPE	15%	43%	13%	4%	7%	18%	17%	47%	12%	4%	7%	13%

⁽¹⁾ En France, la ventilation des actifs de couverture correspond à la ventilation du fonds général de la compagnie d'assurance où sont externalisés les engagements.

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée à minima annuellement pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et tous les 3 ans pour les plans entre 20 et 100 millions d'euros.

- **Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi**

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont les principaux se situent aux Etats-Unis et en Belgique. Ces régimes sont majoritairement fermés aux nouveaux entrants.

Fin 2016, le régime de couverture médicale de Bank of the West aux Etats-Unis a été fermé, les droits ont été gelés et les conditions d'éligibilité ont été modifiées pour certains collaborateurs.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 155 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 150 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 5 millions d'euros au cours de l'exercice 2016, dont 12 millions d'euros comptabilisés directement en capitaux propres.

6.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 533 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 546 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur 3 ans, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CRD4.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan de fidélisation s'élève à 635 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 532 millions d'euros au 31 décembre 2015.

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	1 168	1 078
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(99)	(104)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 267	1 182

6.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En France, en 2016, les activités de CIB au sein de BNP Paribas SA et BNP Paribas Arbitrage ont mis respectivement en place dans leur périmètre un plan de départ volontaire s'étirant sur trois années (septembre 2015 à décembre 2018).

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	495	342

6.e PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

PLANS DE FIDELISATION, DE REMUNERATION ET D'INTERESSEMENT EN ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, différents produits de rémunération à base d'actions, jusqu'en 2012 : des plans d'actions de performance, et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Depuis cette date, seuls certains plans de rémunération à long terme payés en numéraire restent indexés sur le cours de l'action BNP Paribas, en particulier pour les collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe.

• Rémunération variable différée versée en numéraire indexé sur le cours de l'action

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en numéraire indexé sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

- Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 décembre 2010 et suite aux dispositions de la directive européenne CRD4 du 26 juillet 2013 transposée en droit français dans le Code Monétaire et Financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 ainsi que les décrets et arrêtés du 3 novembre 2014 et le règlement délégué européen du 4 mars 2014, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et le soumettent, le cas échéant, à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes seront versées notamment en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont en partie versés en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- **Plan Global d'Intéressement en Actions (jusqu'en 2012)**

BNP Paribas avait mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions de performance.

Le prix d'exercice des plans d'options de souscription, déterminé lors de chaque émission, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options est de 8 ans.

Les actions de performance attribuées entre 2009 et 2012 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence, à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions de performance est de deux ans pour les collaborateurs exerçant leur activité en France.

A compter de 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire avait été fixée à 100 % de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20 % pour les autres bénéficiaires.

Dans le cadre des plans d'options mis en place entre 2003 et 2011, à 7 reprises sur 30 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre. Concernant les plans d'actions de performance attribuées entre 2009 et 2012, à 3 reprises sur 10 mesures la condition de performance n'a pas été atteinte, entraînant la perte de la fraction conditionnelle correspondante.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription d'actions BNP Paribas.

- Charge représentée par les paiements à base d'actions

Charge ou (produit) en millions d'euros	Exercice 2016			Exercice 2015
	Plans d'attribution d'actions de performance	Plans de rémunération variable différée	Charge totale	Charge totale
Plans de rémunération différée antérieurs		139	139	58
Plans de rémunération différée de l'exercice		327	327	261
Plan global d'intéressement en actions	1		1	7
Total	1	466	467	326

- **Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance**

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions de performance attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

• **Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions**

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2016 sont décrites dans les tableaux ci-après :

- Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques du plan							Options en vie à la fin de la période		
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'options ⁽¹⁾	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options	
BNP Paribas SA ⁽²⁾	06/04/2009	1 397	2 437 234	08/04/2013	05/04/2017	35,11	580 510	0,3	
BNP Paribas SA ⁽²⁾	05/03/2010	1 820	2 423 700	05/03/2014	02/03/2018	51,20	1 653 851	1,2	
BNP Paribas SA ⁽²⁾	04/03/2011	1 915	2 296 820	04/03/2015	04/03/2019	56,45	1 942 305	2,2	
Total des options en vie à la fin de la période							4 176 666		

⁽¹⁾ Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le cas échéant pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.

⁽²⁾ Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones EURO STOXX Banks, pendant la période d'indisponibilité. En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été relevé à 67,74 euros au lieu de 56,45 euros pour 212 417 options du plan du 4 mars 2011 restant en vie en fin de période.

- Plans d'attribution d'actions de performance

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions non encore acquises en vie à la fin de la période
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées ⁽¹⁾	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA ⁽²⁾	2009-2011					593
BNP Paribas SA	06/03/2012	2 610	1 072 480	09/03/2015	09/03/2017	420
BNP Paribas SA	06/03/2012	2 755	849 455	07/03/2016	07/03/2016	740
Total des actions en vie à la fin de la période						1 753

⁽¹⁾ La date d'acquisition définitive de certaines actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

⁽²⁾ Le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009.

- **Mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance au cours des deux derniers exercices**

- Plans d'options de souscription d'actions

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en vie au 1er janvier	8 201 959	56,09	12 416 877	62,16
Options exercées pendant la période	(682 500)	41,75	(427 478)	42,98
Options devenues caduques pendant la période	(3 342 793)		(3 787 440)	
Options en vie au 31 décembre	4 176 666	51,98	8 201 959	56,09
Options exerçables au 31 décembre	4 176 666	51,98	8 201 959	56,09

Le cours de bourse moyen de levée des options en 2016 s'élève à 54,07 euros (contre 56,61 euros en 2015).

- Plans d'attribution d'actions de performance

	Exercice 2016	Exercice 2015
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions en vie au 1er janvier	756 413	2 179 141
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(731 055)	(1 340 114)
Actions devenues caduques pendant la période	(23 605)	(82 614)
Actions en vie au 31 décembre	1 753	756 413

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2016 à 2 494 005 306 euros, divisé en 1 247 002 653 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 492 770 306 euros et 1 246 385 153 actions au 31 décembre 2015).

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2014	2 971 853	140	(3 243 468)	(160)	(271 615)	(20)
Acquisitions effectuées	895 726	47			895 726	47
Cessions effectuées	(903 592)	(47)			(903 592)	(47)
Actions remises au personnel	(1 340 114)	(59)			(1 340 114)	(59)
Autres mouvements			3 081 539	151	3 081 539	151
Actions détenues au 31 décembre 2015	1 623 873	81	(161 929)	(9)	1 461 944	72
Acquisitions effectuées	1 365 397	61			1 365 397	61
Cessions effectuées	(1 407 897)	(63)			(1 407 897)	(63)
Actions remises au personnel	(731 055)	(35)			(731 055)	(35)
Réduction de capital	(65 000)	(3)			(65 000)	(3)
Autres mouvements			276 647	16	276 647	16
Actions détenues au 31 décembre 2016	785 318	41	114 718	7	900 036	48

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 31 décembre 2016, le Groupe BNP Paribas était détenteur de 900 036 actions BNP Paribas représentant 48 millions d'euros qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2016, BNP Paribas SA a réduit son capital de 65 000 actions, qui avaient été acquises sur le marché hors contrat de liquidité courant 2015. Celles-ci ont été annulées, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2016.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec Exane BNP Paribas, 1 365 397 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2016 au prix moyen de 44,56 euros et 1 407 897 actions ont été vendues au prix moyen de 44,89 euros. Au 31 décembre 2016, 57 500 titres représentant 3,2 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, 731 055 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

- **Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35%	10 ans TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35%
Total au 31 décembre 2016			73 ⁽²⁾		

⁽¹⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

⁽²⁾ Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 17 juin 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,125%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 29 juin 2015, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2005, pour un montant de 1 070 millions de dollars, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,186%.

Le 19 août 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,375%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2025, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 30 mars 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,625%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2021, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les 12 et 19 avril 2016, BNP Paribas SA a remboursé les émissions d'avril 2006, pour un montant respectivement de 549 millions d'euros et de 450 millions de livres sterling, à leur première date de call.

Ces émissions offraient aux souscripteurs une rémunération à taux fixe respectivement de 4,73% et de 5,945%.

Le 13 juillet 2016, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juillet 2006, pour un montant de 163 millions de livres sterling, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,954%.

Le 14 décembre 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,75%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans et 3 mois. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875%	6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25%	6 ans	6,250%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5%	5 ans	6,50%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125%	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230%
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Mars 2016	USD	1 500	semestrielle	7,625%	5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314%
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750%	5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916%
Total au 31 décembre 2016 en contrevaletur euro historique		8 430 ⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2016, le Groupe BNP Paribas détenait 48 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	7 470	6 385
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 244 469 997	1 242 989 279
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	147 762	1 195 923
- Plan d'option de souscription d'actions ⁽²⁾	146 009	458 927
- Plan d'actions de performance ⁽²⁾	1 753	736 996
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 244 617 759	1 244 185 202
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	6,00	5,14
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	6,00	5,13

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que de l'effet change associé comptabilisé directement en capitaux propres.

⁽²⁾ Cf note 6.e pour la description des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance.

Le dividende par action versé en 2016 au titre du résultat de l'exercice 2015 s'est élevé à 2,31 euros, contre 1,50 euro versé en 2015 au titre du résultat de l'exercice 2014.

7.b PASSIFS EVENTUELS : PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et vise au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'Etat de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances. Le 22 novembre 2016, le tribunal des faillites américain a rendu une décision sur la capacité du liquidateur de BLMIS à recouvrer auprès de parties situées à l'étranger des fonds transférés depuis l'étranger. Cette décision devrait avoir pour conséquence le rejet de l'essentiel des actions intentées à l'encontre des entités du Groupe BNP Paribas, lesquelles actions correspondent à la majeure partie des sommes que le liquidateur de BLMIS cherchait à recouvrer. Le rejet de ces actions sera susceptible d'appel.

Plusieurs litiges et investigations sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, aujourd'hui Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre d'Ageas et, entre autres, à l'encontre de BNP Paribas Fortis, en raison de son rôle de coordinateur global de Fortis (aujourd'hui Ageas) dans le cadre de son augmentation de capital réalisée en octobre 2007, pour le financement partiel de l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V. Ces groupes d'actionnaires prétendent notamment qu'il y a eu une défaillance dans la communication financière comme, entre autres, la révélation relative à l'exposition aux subprimes. Le 14 mars 2016, Ageas a annoncé avoir conclu avec les représentants de certains groupes d'actionnaires une proposition de règlement des procédures civiles liées à l'ancien groupe Fortis pour les événements de 2007 et 2008. Ce règlement s'adresse à tous les actionnaires Fortis qui ont détenu des actions entre le 28 février 2007 et le 14 octobre 2008, peu importe qu'ils fassent ou non partie d'un groupe d'actionnaires représenté lors de la négociation du règlement. Les parties ont demandé à la Cour d'Appel d'Amsterdam de déclarer le règlement contraignant pour tous les actionnaires Fortis qui peuvent y participer, conformément à la loi néerlandaise sur le règlement collectif des dommages de masse (« Wet Collectieve Afwikkeling Massaschade » ou « WCAM »). BNP Paribas Fortis pourra se prévaloir de ce règlement, s'il devient définitif. A l'heure actuelle, les procédures civiles impliquant BNP Paribas Fortis eu égard à son rôle susmentionné, pendantes aux Pays-Bas et en Belgique, sont suspendues.

Une action judiciaire est également en cours en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de Commerce de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. BNP Paribas ne dispose pas d'éléments tangibles permettant d'évaluer la durée probable de cette suspension.

Les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays mènent actuellement des enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes, et en particulier sur une éventuelle collusion entre les institutions financières pour manipuler certains taux de change de référence. La Banque a reçu à ce jour des demandes d'informations à ce sujet de la part des autorités de régulation et judiciaires du Royaume-Uni, des États-Unis, de plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ainsi que de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne. La Banque coopère aux enquêtes et répond aux demandes d'informations. En novembre 2014 le Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, en décembre 2014 le Hong Kong Monetary Authority, et en octobre 2015 la Financial Services Agency au Japon ont indiqué avoir interrompu leur enquête à l'égard de BNP Paribas. En outre, la Banque conduit actuellement sa propre revue interne sur les opérations de change. Alors même que cette revue est en cours, la Banque n'est actuellement pas en mesure de prédire l'issue de ces enquêtes et procédures, ni leur impact potentiel.

7.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

- **Opérations de l'exercice 2016**

- Groupe Sharekhan

BNP Paribas a acquis, le 23 novembre 2016, 100% du groupe Sharekhan en Inde. Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider Sharekhan par intégration globale.

Sharekhan est une société de courtage en ligne avec plus de 1 million de clients.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 0,4 milliard d'euros.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'établit à 93 millions d'euros.

- **Opérations de l'exercice 2015**

- Activité Location Longue Durée en Europe de General Electric

Arval, la filiale de BNP Paribas spécialisée dans la location de véhicules d'entreprise, a acquis le 2 novembre 2015 l'activité de gestion de flotte automobile de General Electric Capital en Europe.

Cette acquisition renforce de manière significative le positionnement d'Arval en Europe et a pour conséquence d'augmenter de 2,7 milliards d'euros le bilan du Groupe, notamment les postes d'« Immobilisations corporelles et incorporelles » pour 2,3 milliards d'euros et de « Dettes envers les établissements de crédit » pour 1,4 milliards d'euros.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 210 millions d'euros.

7.d INTERETS MINORITAIRES

• Intérêts minoritaires significatifs

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	31 décembre 2016	Exercice 2016						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	69 985	1 504	554	532	34%	183	178	69
Autres intérêts minoritaires						230	207	45
TOTAL						413	385	114

	31 décembre 2015	Exercice 2015						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	67 485	1 534	463	453	34%	164	158	69
Autres intérêts minoritaires						186	182	62
TOTAL						350	340	131

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

- **Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours des exercices 2016 et 2015.

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
UkrSibbank Public Joint Stock				
Cession de 40% du capital d'UkrSibbank suivie d'une augmentation de capital souscrite par l'ensemble des actionnaires	(102)	34		
First Hawaiian Inc.				
Introduction en bourse, le 4 août 2016 de First Hawaiian Inc. à hauteur de 17,39% de son capital au prix de 23 dollars par action	87	460		
Autres	(17)		(3)	(4)
Total	(32)	494	(3)	(4)

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 615 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 707 millions d'euros au 31 décembre 2015.

7.e RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours des exercices 2015 et 2016, aucune entité du Groupe BNP Paribas n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs s'élève à 20 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 23 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 4.s et 5.c.

Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales communiqués dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Risque de liquidité ».

Actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte évalués en valeur de marché sur option, pour un montant de 54 291 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 50 859 millions d'euros au 31 décembre 2015), sont détenus au profit des souscripteurs de ces contrats.

7.f ENTITES STRUCTUREES

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de titrisation d'actifs financiers en qualité d'initiateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe BNP Paribas est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la Note 1.b.2. Méthodes de consolidation.

- **Entités structurées consolidées**

Les principales catégories d'entités structurées consolidées sont :

Conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper) : les conduits de titrisation ABCP Starbird, Matchpoint et Scaldis financent des opérations de titrisation gérées par le Groupe BNP Paribas pour le compte de sa clientèle. Le détail de leur mode de financement et l'exposition en risque du Groupe BNP Paribas sont présentés dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant que sponsor (Opérations refinancées à court terme) ».

Titrisation pour compte propre : les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par le Groupe BNP Paribas sont détaillées dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation pour compte propre (initiateur) ».

Fonds gérés par le Groupe : le Groupe BNP Paribas structure différents types de fonds pour lesquels il peut agir en tant que gestionnaire, investisseur, dépositaire ou garant. Lorsqu'il est à la fois gestionnaire et investisseur significatif, et donc exposé à des rendements variables, ces fonds sont consolidés.

- **Entités structurées non consolidées**

Le Groupe BNP Paribas est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

Titrisation : le Groupe BNP Paribas structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs soit directement, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations,...) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

Fonds : le Groupe BNP Paribas structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés ou publics sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe. Les entités du Groupe BNP Paribas qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des commissions de performance. Le Groupe BNP Paribas peut détenir des parts émises par ces fonds, ainsi que des parts dans des fonds dédiés à l'activité d'assurance non gérés par le Groupe BNP Paribas.

Financement d'actifs : le Groupe BNP Paribas accorde des financements à des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires, ...) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.

Autres : pour le compte de sa clientèle, le Groupe BNP Paribas peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le Groupe BNP Paribas à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTERETS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Portefeuille de transaction	320	536	151	1 959	2 966
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option ⁽¹⁾		24 118	10	73	24 201
Actifs financiers disponibles à la vente	11	3 540	188	549	4 288
Prêts et créances	11 702	305	14 403	97	26 507
Autres actifs	12	182	3	1	198
TOTAL ACTIF	12 045	28 681	14 755	2 679	58 160
PASSIF					
Portefeuille de transaction	117	447	37	2 359	2 960
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		16		31	47
Passifs financiers évalués au coût amorti	1 035	20 445	1 130	1 889	24 499
Autres passifs		284	92	11	387
TOTAL PASSIF	1 152	21 192	1 259	4 290	27 893
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	15 346	29 478	17 451	3 202	65 477
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES ⁽²⁾	66 826	292 783	45 764	6 140	411 513

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTERETS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Portefeuille de transaction	447	681	190	1 843	3 161
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option ⁽¹⁾		25 587	18	68	25 673
Actifs financiers disponibles à la vente	-	2 990	145	388	3 523
Prêts et créances	10 974	86	13 431	166	24 657
Autres actifs	9	441	8	3	461
TOTAL ACTIF	11 430	29 785	13 792	2 468	57 475
PASSIF					
Portefeuille de transaction	1 107	633	13	2 910	4 663
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		26		18	44
Passifs financiers évalués au coût amorti	769	18 782	667	1 868	22 086
Autres passifs	24	327	36	20	407
TOTAL PASSIF	1 900	19 768	716	4 816	27 200
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	15 427	30 157	16 016	2 899	64 499
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES ⁽²⁾	90 737	241 915	48 478	11 083	392 213

(1) Dont 14 185 millions d'euros représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance au 31 décembre 2016, investis dans des fonds gérés par le Groupe BNP Paribas (16 981 millions d'euros au 31 décembre 2015).

(2) La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds (hors mandats de gestion) et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement du Groupe BNP Paribas pour le financement d'actifs et les autres activités.

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par le Groupe BNP Paribas correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers disponibles à la vente, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (credit default swaps) vendus.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe BNP Paribas lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont détaillés ci-dessous :

- *Parts de fonds non gérés par le Groupe détenues par le métier Assurance* : dans le cadre de la stratégie d'allocation d'actifs correspondant au placement des primes associées à des contrats d'assurance en unités de compte ou du fonds général, le métier Assurance souscrit des parts d'entités structurées. Ces placements à court ou moyen terme sont détenus pour leur performance financière et répondent aux critères de diversification des risques inhérents au métier. Ils représentent un montant de 32 milliards d'euros au 31 décembre 2016 (30 milliards d'euros au 31 décembre 2015). Les variations de valeur et l'essentiel des risques liés à ces placements sont supportés par les assurés dans le cas des actifs représentatifs des contrats en unités de compte, et par l'assureur dans le cas des actifs représentatifs du fonds général.
- *Autres investissements dans des fonds non gérés par le Groupe* : dans le cadre de son activité de négociation, le Groupe BNP Paribas investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration (investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. Le Groupe prend également des participations minoritaires pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital investissement. Ces investissements représentent un montant total de 11 milliards d'euros au 31 décembre 2016 (inchangé par rapport au 31 décembre 2015).
- *Investissements dans des véhicules de titrisation* : le détail de l'exposition du Groupe et la nature des investissements effectués sont communiqués dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur ».

7.g REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIAINT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux, ainsi que les informations sur base individuelle, sont présentées dans le chapitre 2 Gouvernance d'entreprise du document de référence du Groupe.

- **Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux**

	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature		
- due au titre de l'exercice	6 350 378 €	6 484 552 €
- versée au cours de l'exercice	6 227 427 €	4 761 620 €
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière : valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)	243 574 €	210 272 €
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par BNP Paribas dans l'année	1 274 €	1 395 €
Prévoyance / couverture santé : primes versées par BNP Paribas dans l'année	8 914 €	10 284 €
Paiements à base d'actions		
Options de souscription d'actions		
- valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
- nombre d'options restantes au 31 décembre	107 854	321 193
Actions de performance		
- valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
- nombre d'actions restantes au 31 décembre	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle		
- juste valeur à la date d'attribution (*)	1 272 417 €	557 760 €

(*) Valorisation selon la méthode décrite dans la note 1.i.

Au 31 décembre 2016, aucun dirigeant mandataire social n'est éligible à un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies.

- **Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration**

Le montant des jetons de présence versés à l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2016 s'élève à 1 300 000 euros, contre 974 999 euros versés en 2015. La part versée en 2016 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 1 183 190 euros, contre 880 257 euros en 2015.

- **Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés**

En euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunération brute versée au cours de l'exercice	77 471	76 660
Jetons de présence (versés aux organisations syndicales)	176 588	117 557
Primes versées par BNP Paribas dans l'année aux dispositifs d'assurance-décès et invalidité, de Garantie Vie Professionnelle Accidents et de couverture de frais de santé	1 512	1 366
Cotisations versées par BNP Paribas au régime de retraite à cotisations définies	670	672

- **Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux**

Au 31 décembre 2016, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoints s'élève à 1 197 628 euros (1 045 637 euros au 31 décembre 2015). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

7.h RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 7.j « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

- **Encours des opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros, au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	1	51		101
Prêts	4 302	3 098	4 156	3 585
Titres	991		1 102	2
Titres détenus en portefeuille autre que de négoce	14		19	56
Actifs divers	3	235	10	258
Total	5 311	3 384	5 287	4 002
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	94	774	225	403
Autres emprunts	195	2 431	45	2 575
Passifs divers	23	81	19	78
Total	312	3 286	289	3 056
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	3 607	1 153	2 781	2 162
Engagements de garantie donnés	1	39	2	77
Total	3 608	1 192	2 783	2 239

⁽¹⁾Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

- **Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	28	43	38	74
Intérêts et charges assimilés	(2)	(16)		(24)
Commissions (produits)	4	459	4	509
Commissions (charges)	(8)	(44)	(4)	(45)
Prestations de services rendues	1	9	1	22
Prestations de services reçues		(6)		(26)
Loyers perçus		12		7
Total	23	457	39	517

⁽¹⁾ Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

ENTITES DU GROUPE ASSURANT LA GESTION DE CERTAINS AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25%.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Cardif, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2016, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 883 millions d'euros (3 884 millions d'euros au 31 décembre 2015). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de 2016 s'élève à 4,3 millions d'euros (inchangé par rapport à 2015).

7.i VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2016. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)		47 401	7	47 408	47 411
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g) ⁽¹⁾	605	45 873	653 971	700 449	684 669
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (note 4.j)	7 029	39		7 068	6 100
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 4.f)		75 541		75 541	75 660
Dettes envers la clientèle (note 4.g)		766 904		766 904	765 953
Dettes représentées par un titre (note 4.i)	52 420	102 317		154 737	153 422
Dettes subordonnées (note 4.i)	9 098	9 227		18 325	18 374

⁽¹⁾ Hors location financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)		43 337	45	43 382	43 427
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g) ⁽¹⁾	694	50 272	615 589	666 555	655 898
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (note 4.j)	8 866	152		9 018	7 757
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 4.f)		84 386		84 386	84 146
Dettes envers la clientèle (note 4.g)		701 207		701 207	700 309
Dettes représentées par un titre (note 4.i)	50 334	110 580		160 914	159 447
Dettes subordonnées (note 4.i)	8 281	8 061		16 342	16 544

⁽¹⁾ Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

Dénomination	Pays	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
BNPP VPG Pacex LLC (Ex- BNPP VPG CB LLC)	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG PCMC LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG SBX Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG SDI Media Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Titan Outdoor LLC	Etats-Unis								S1
Marc Finance Ltd	Iles Cayman								S3
Matchpoint Master Trust	Etats-Unis				S1	IG	-	-	
Ozcar Multi-Strategies LLC	Etats-Unis	ME *	-	-	E1				
Scalds Capital LLC	Etats-Unis								S1
Starbird Funding Corporation	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
TCG Fund I LP	Iles Cayman								S1
Tender Option Bond Municipal program	Etats-Unis								S3
VPG SDI Media LLC	Etats-Unis	ME *	-	-		ME *	-	-	V1
CIB Asie Pacifique									
Bank BNPP Indonesia PT	Indonésienne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNP Pacific (Australia) Ltd	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP (China) Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Arbitrage (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Capital (Asia Pacific) Ltd	Hong Kong								S3
BNPP Commodities Trading (Shanghai) Co Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Finance (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP India Holding Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP India Solutions Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Securities (Asia) Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Securities (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Securities (Taiwan) Co Ltd	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Securities India Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Indonesia PT	Indonésienne	IG	99,0%	99,0%		IG	99,0%	99,0%	
BNPP Securities Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Korea Company Ltd	Répub. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SJ Ltd	Hong Kong	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
BNPP SJ Ltd (succ. Japon)	Japon	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
BPP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Entités Structurées									
ACG Capital Partners Singapore Pte Ltd	Singapour								S2
Autres Activités									
BNPP Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Suisse SA (succ. Jersey)	Jersey				S1	IG	100,0%	100,0%	
Private Equity (BNP Paribas Capital)									
BNPP Fortis Private Equity Belgium	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis Private Equity Expansion	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis Private Equity Management	Belgique	ME *	100,0%	99,9%		ME *	100,0%	99,9%	
Cobema	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,2%	97,2%	V1	IG	97,1%	97,0%	V1
Sociétés Immobilières d'Exploitation									
AnIn Participation 5	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Société Immobilière du Marché Saint-Honoré	France	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
Sociétés de portefeuille et autres filiales									
BNPP Home Loan SFH	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Méditerranée Innovation et Technologies	Maroc								S2
BNPP Partners for Innovation	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
BNPP Public Sector SCF	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP SB Re	Luxembourg	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Compagnie d'Investissements de Paris	France								S4
Financière BNPP	France								S4
Financière du Marché Saint-Honoré	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	IG (2)	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
Lion International Investments SA (Ex- BNL International Investments SA)	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Plagelin SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
Sagip	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Société Auxiliaire de Construction Immobilière	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Société Orbiassienne de Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
UCB Bail 2	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Entités Structurées									
BNPP B Institutional II Court Terme	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	E1
BNPP US Medium Term Notes Program LLC	Etats-Unis				S3	IG	-	-	
BNPP-SME-1	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCT Laflie 2016	France	IG	-	-	E2				
FCT Opéra	France	IG	-	-		IG	-	-	
Klépierre									
Klépierre SA	France								S2

Mouvements de périmètre
Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation...)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Retrait

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

7.k HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2016	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
- Emetteur	3 233	16%	5 185	23%	1 969	18%	10 387	19%
- Filiales consolidées	10 375	49%	11 033	49%	8 382	77%	29 790	55%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont ⁽¹⁾								
- Emetteur	3 131	15%	1 311	6%	16	0%	4 458	8%
- Filiales consolidées	1 900	9%	4 199	18%	574	5%	6 673	12%
Total audit	18 639	89%	21 728	96%	10 941	100%	51 308	94%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale								
Juridiques, fiscales, sociales		0%	70	0%		0%	70	0%
Autres	2 379	11%	873	4%	3	0%	3 255	6%
Total autres prestations	2 379	11%	943	4%	3	0%	3 325	6%
TOTAL HONORAIRES	21 018	100%	22 671	100%	10 944	100%	54 633	100%

Au titre de l'exercice 2015	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
- Emetteur	3 254	16%	5 000	22%	1 957	19%	10 211	19%
- Filiales consolidées	10 727	54%	10 036	44%	7 785	76%	28 548	53%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
- Emetteur	2 324	12%	2 119	9%	246	2%	4 689	9%
- Filiales consolidées	2 211	11%	4 882	21%	214	2%	7 307	14%
Total audit	18 516	93%	22 037	96%	10 202	99%	50 755	95%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale								
Juridiques, fiscales, sociales	29	0%	96	0%	2	0%	127	0%
Autres	1 376	7%	1 006	4%	65	1%	2 447	5%
Total autres prestations	1 405	7%	1 102	4%	67	1%	2 574	5%
TOTAL HONORAIRES	19 921	100%	23 139	100%	10 269	100%	53 329	100%

(1) Le tableau présente les honoraires selon la typologie existant avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation de l'audit le 17 juin 2016, afin de permettre la comparabilité. La nouvelle réglementation rend caduque la distinction entre les « Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes » et les « Autres prestations rendues ».

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 687 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016 (934 milliers d'euros en 2015).

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes comprennent cette année principalement des missions de revue de la conformité du dispositif de l'entité au regard de dispositions réglementaires, dont l'augmentation est liée aux évolutions sur ce thème et des travaux de revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'Actifs. Dans une moindre mesure y figurent également des missions liées à la revue des risques et du contrôle interne et des diligences dans le cadre d'opérations financières.